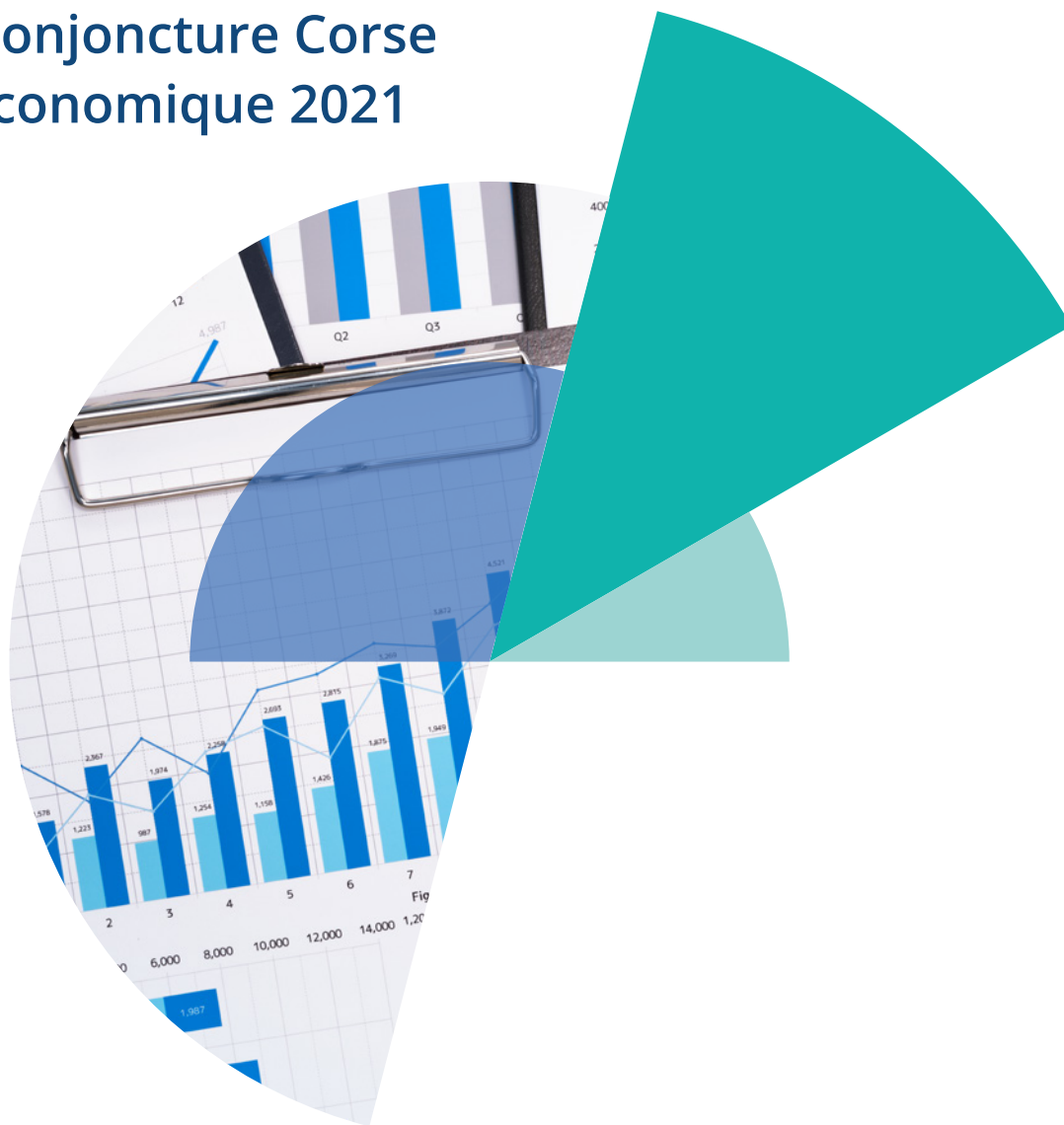


L'activité économique insulaire se redresse en 2021 avec la levée estivale des restrictions sanitaires

Insee Conjoncture Corse
Bilan économique 2021
n° 39

Juin 2022




**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**PRÉFET
DE CORSE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités


**PRÉFET
DE CORSE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*
Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement


Insee
Mesurer pour comprendre


FINANCES PUBLIQUES

 Urssaf


BANQUE DE FRANCE
EUROSISTÈME

Coordination

Insee Corse

Résidence du Cardo
Rue des Magnolias
CS 70907
20700 Ajaccio cedex 9

Directrice de la publication

Véronique Daudin

Rédactrice en chef

Déborah Caruso

Rédactrice en chef adjointe

Claude Thomas

Contributeurs

Bernard Benitez (BANQUE DE FRANCE)
Magali Bonnefont (INSEE)
Déborah Caruso (INSEE)
Aliette Cheptitski (INSEE)
Joseph Dornbusch (DREAL)
Marie Géronimi (DRFIP)
Arnaud Luciani (INSEE)
Christian Mariani (URSSAF)
Marie-Pierre Nicolaï (INSEE)
Philippe Pailler (DRAAF, SRISE)
Valérie Torre (DREETS)

Bureau de Presse

Tél. 06 83 89 38 90

Mise en page

Luminess SAS

Image de couverture

© Insee

© Insee 2022

www.insee.fr

Les différentes analyses de ce bilan économique 2021 ont été rédigées par l'Insee ainsi que les partenaires suivants : Dreets, Urssaf, Banque de France, DRFIP 2A, Dreal, Draaf. Nous les remercions vivement de cette précieuse collaboration au service de l'information du public.

Avertissement

La rédaction de ce bilan économique s'échelonne de janvier à mai 2022. Les données analysées sont celles disponibles à la date de rédaction des différents articles. Certaines ont pu légèrement évoluer depuis.

Signes conventionnels utilisés

...	résultat non disponible
///	absence de résultat due à la nature des choses
e	estimation
p	résultat provisoire
r	résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	résultat non significatif
€	euro
M	million
Md	milliard

Sommaire

Synthèse régionale	4
L'activité économique insulaire se redresse en 2021 avec la levée estivale des restrictions sanitaires	
Contexte national	7
En 2021, l'économie mondiale a rebondi après sa chute en 2020, l'amélioration de la situation sanitaire s'étant accompagnée d'un allègement des restrictions	
Emploi salarié	10
En 2021, l'emploi insulaire renoue avec la croissance	
Chômage et politiques de l'emploi	12
Un nombre de demandeurs d'emploi historiquement bas	
Démographie d'entreprises	14
Des créations en rebond et des défaillances toujours en baisse	
Économie des entreprises et des ménages	16
En 2021, le rebond d'activité anticipé par les entreprises se confirme mais les prévisions restent prudentes pour 2022	
Économie des entreprises	18
Chiffre d'affaires et investissement des entreprises : net rebond observé	
Agriculture	20
L'agriculture corse fait front dans un contexte climatique préoccupant	
Construction	22
Une reprise de la construction en 2021 mais sans retrouver les niveaux d'avant crise	
Transports	24
En 2021, les trafics aériens et – surtout – maritimes restent en retrait par rapport à l'année 2019	
Tourisme	26
Le tourisme reprend des couleurs en été et en arrière-saison	
Définitions	28

L'activité économique insulaire se redresse en 2021 avec la levée estivale des restrictions sanitaires

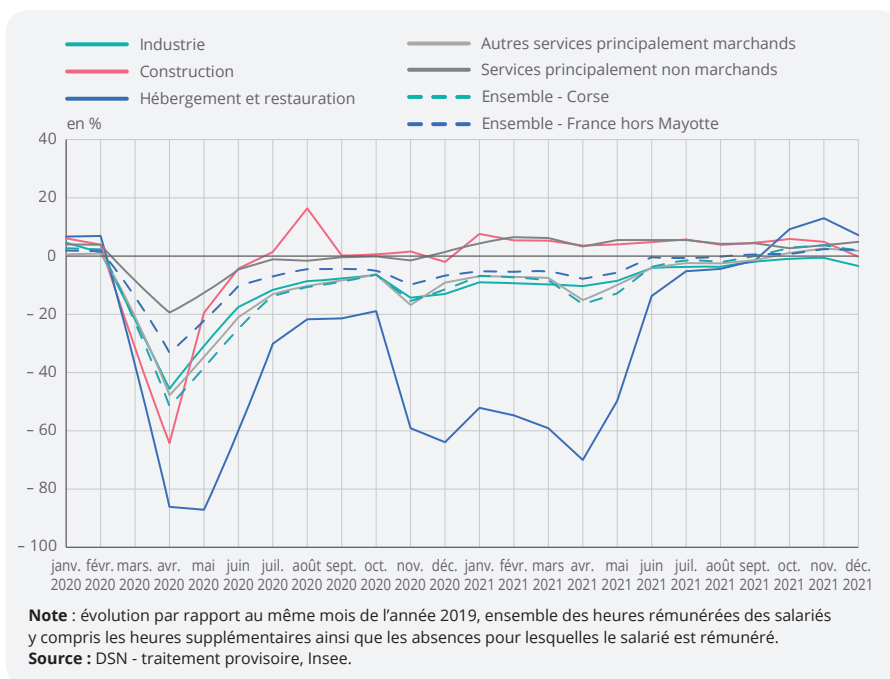
En 2021, la crise sanitaire liée à la propagation du virus de la Covid-19 bride encore largement l'économie régionale au premier semestre. Lors de la période de confinement généralisé (du 03 avril au 03 mai), l'île est encore la région la plus impactée par les effets de la pandémie avec un déficit d'heures rémunérées de 16,5 % en avril par rapport à 2019 contre 7,8 % en moyenne nationale ► **figure 1**. Le secteur de l'hébergement-restauration contribue alors pour moitié à la récession régionale ► **figure 2**. En Corse, le nombre de salariés concernés par une demande d'indemnisation en chômage partiel atteint alors le pic de 15 435 personnes. Néanmoins, il reste bien en dessous du niveau du premier confinement (- 63 % en avril 2021 par rapport à avril 2020) ► **figure 3**. De même, le manque de visibilité sur la saison touristique freine jusqu'en juillet les recrutements. Toutefois, grâce aux dispositifs de soutien aux entreprises, prolongés jusqu'en milieu d'année, l'emploi total se maintient au premier semestre.

Puis, la levée graduelle des restrictions sanitaires se traduit par le démarrage d'une saison touristique qui sera particulièrement dynamique après l'été. Cela induit un rebond des déclarations d'embauche à compter du mois de mai. De même, les chiffres d'affaires dans l'hébergement et la restauration se redressent et dépassent leur niveau mensuel d'avant crise entre juillet et novembre. Au contraire, le nombre de salariés concernés par une demande d'indemnisation en chômage partiel ne cesse de baisser et ne compte plus que quelques centaines de salariés en fin d'année.

Transports et fréquentation touristique se redressent sans atteindre leur niveau annuel d'avant crise

Malgré une belle saison estivale et une arrière-saison dynamique, le nombre

► 1. Évolution sectorielle mensuelle des heures rémunérées



de passagers hors croisiéristes accueillis au cours de l'année reste en retrait de 19 % du trafic annuel de 2019. Dans les liaisons régulières et les charters, le trafic aérien reste globalement inférieur de 14 % à celui d'avant crise. La différence est encore plus marquée du côté du maritime hors croisiéristes (- 23 %). Les « trafics croisières » reprennent progressivement en juillet mais restent très faibles.

En lien avec l'absence de voyageurs et les fermetures des établissements jusqu'au mois de mai, l'hébergement touristique marchand reste impacté par les effets de la crise. La bonne tenue de la fréquentation estivale et des mois suivants, ne lui permet pas de combler les difficultés d'avant-saison. Ainsi, la fréquentation hôtelière reste en retrait sur l'année (- 20 %) par rapport à 2019 et les campings fonctionnent à 90 % de leur niveau d'avant crise entre mai et septembre. Seuls les Autres Hébergements Collectifs de Tourisme (AHCT) ont leur fréquentation de 2019

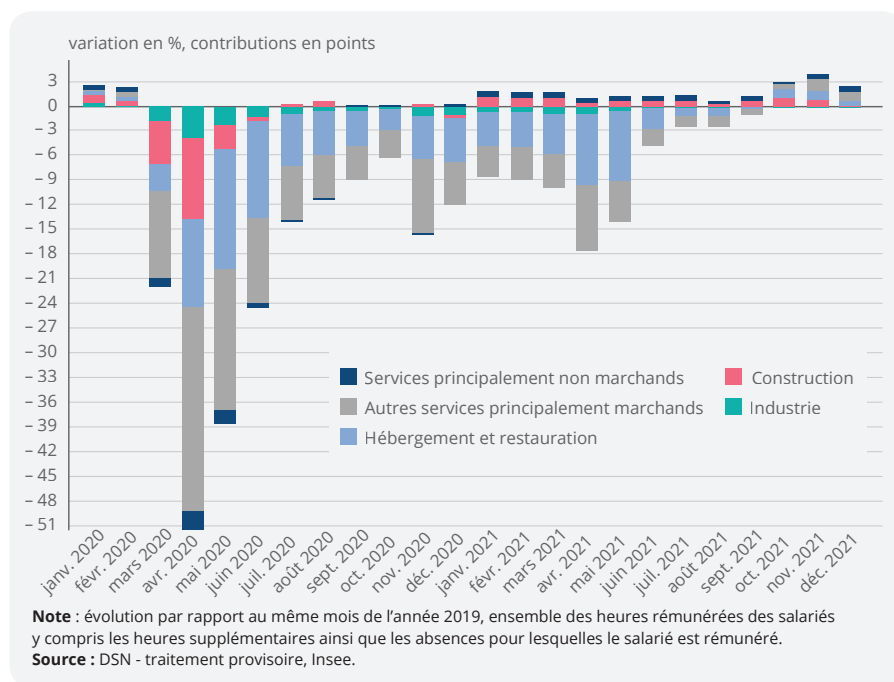
à portée de main (- 4 % de nuitées entre mai et décembre), plus épargnés grâce à la clientèle française.

Rebond des chiffres d'affaires et de l'investissement des entreprises

En 2021, les entreprises enquêtées par la banque de France confirment une hausse importante de leur activité via leur chiffre d'affaires (+ 11 % en un an). De même les chiffres d'affaires déclarés à la Direction régionale des finances publiques (DRFIP) par les entreprises soumises à la TVA, sont en nette augmentation. Une hausse des recettes régionales de TVA (+ 14 %) est ainsi observée sur l'ensemble des secteurs d'activité interrogés même si des nuances existent entre eux.

Les dépenses d'investissement (banque de France) renouent aussi avec une tendance haussière (+ 13,0 %) portées prioritairement par des actions de modernisation et de mise aux normes

► 2. Contributions sectorielles mensuelles à l'évolution des heures rémunérées



des installations. Le niveau d'avant crise est désormais dépassé tant en matière de chiffre d'affaires déclaré que d'investissements réalisés. En 2021, les encours de crédits bancaires continuent de progresser (+ 6,7 %), les crédits à l'habitat et de trésorerie soutiennent majoritairement cette croissance.

L'emploi et les créations d'entreprises renouent avec la croissance

L'emploi reste bridé par les mesures d'endiguement de la pandémie au 1^{er} semestre mais l'amélioration du contexte sanitaire permet de relancer pleinement l'activité régionale au 2^e semestre 2021. Ainsi, en un an, l'emploi total augmente de 3,1 % et retrouve sa tendance haussière d'avant crise. En fin d'année, la région totalise 120 700 emplois, soit 3,6 % de plus que son niveau de 2019. La construction confirme sa bonne orientation amorcée fin 2020 et son rôle moteur dans la création d'emploi insulaire. Ses effectifs dépassent de 6,2 % leur niveau d'avant crise. Dans le tertiaire marchand, l'emploi dépasse en fin d'année de 4,1 % le niveau de 2019. Le commerce et l'hébergement-restauration contribuent largement à l'embellie. L'emploi industriel régional se réoriente à la hausse (+ 3,3 % sur un an). Les effectifs dépassent de 2,1 % leur niveau antérieur. En particulier, les effectifs de

l'industrie agro-alimentaire stimulés par la dynamique saisonnière, dépassent de 2,7 % leur niveau d'avant crise et rattrapent donc le retard pris en 2020. De plus, avec 5 810 nouvelles immatriculations, un nombre record en Corse, les créations d'entreprises se réorientent à la hausse. Les micro-entreprises représentent 55 % de ces entreprises naissantes. En région, tous les secteurs profitent de l'embellie, celui

des services aux entreprises étant le plus créateur. En outre, du fait de la suspension des procédures judiciaires et des délais accordés, la baisse des défaillances d'entreprises amorcée depuis cinq ans ne s'interrompt pas.

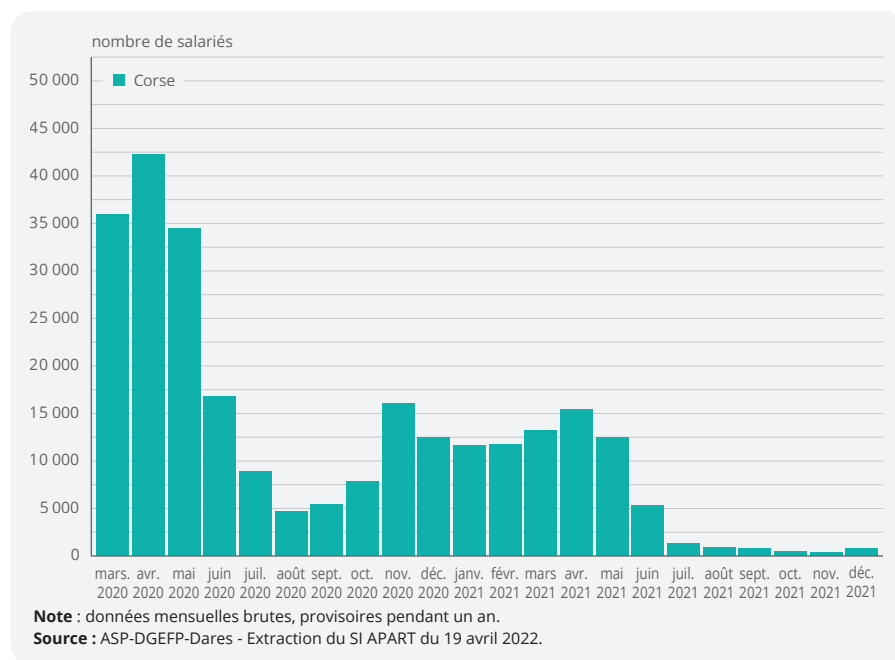
La baisse du chômage se confirme

Au 1^{er} trimestre 2021, le repli du taux de chômage se poursuit avec l'accalmie de la crise sanitaire et la bonne tenue de l'activité régionale. Il s'établit à 6,9 % de la population active. Ce taux progresse ensuite de 0,3 point au 2^e trimestre dans un contexte de rebond épidémiologique et de troisième confinement généralisé. Il recule à nouveau en fin d'année avec la reprise économique régionale. Il est alors inférieur de 1,6 point à son niveau d'avant crise. En effet, le nombre de demandeurs d'emploi atteint son niveau le plus bas depuis le 3^e trimestre 2014 avec 20 010 personnes inscrites à Pôle emploi en catégories ABC. En particulier, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi décroît fortement en lien avec les mesures d'aides à l'emploi mises en œuvre et amplifiées pendant la crise sanitaire.

Bilan mitigé sur le marché des logements neufs

En 2021, les autorisations de construction de logements neufs en Corse augmentent sur un an mais ne retrouvent pas leur niveau d'avant crise (- 19 %), contrairement à la tendance

► 3. Activité partielle : nombre de salariés concernés par une demande d'indemnisation



nationale (+ 4 %). Les mises en chantier se redressent aussi sur l'année mais demeurent globalement inférieures d'un quart à celles de 2019 (contre + 2 % en France). Les mises en vente de logements neufs baissent et passent au-dessous des 1000 unités. En revanche, les ventes effectives se réorientent à la hausse, laissant le stock de logements disponibles à son plus faible niveau depuis 2010. Sur ce marché, les logements collectifs restent très majoritaires. Ils représentent 93 % des ventes et leur prix moyen au m² augmente de 7 % sur un an.

Le monde agricole résiste dans un contexte climatique dégradé

D'après les résultats de l'opération décennale de recensement agricole, la Corse est la seule région métropolitaine où le nombre d'exploitations cesse de baisser et le volume d'emploi est en nette hausse sur la décennie. Les pratiques durables et les signes de qualité se situent également au-dessus de la moyenne hexagonale. En 2021, la crise sanitaire impacte beaucoup moins les productions agricoles et leur commercialisation. Ainsi, les vins, agrumes et châtaignes vivent une bonne campagne 2021 avec une récolte de qualité. En revanche, des difficultés phytosanitaires majeures ont affecté la récolte d'olives, très déficitaire après une année 2020 exceptionnelle. Le bilan est plus mitigé pour les productions animales, à nouveau touchées par des problématiques climatiques et structurelles récurrentes. La filière apicole est particulièrement impactée par les conditions climatiques, pour la 2^e année consécutive.

Auteur :

Déborah Caruso (Insee)

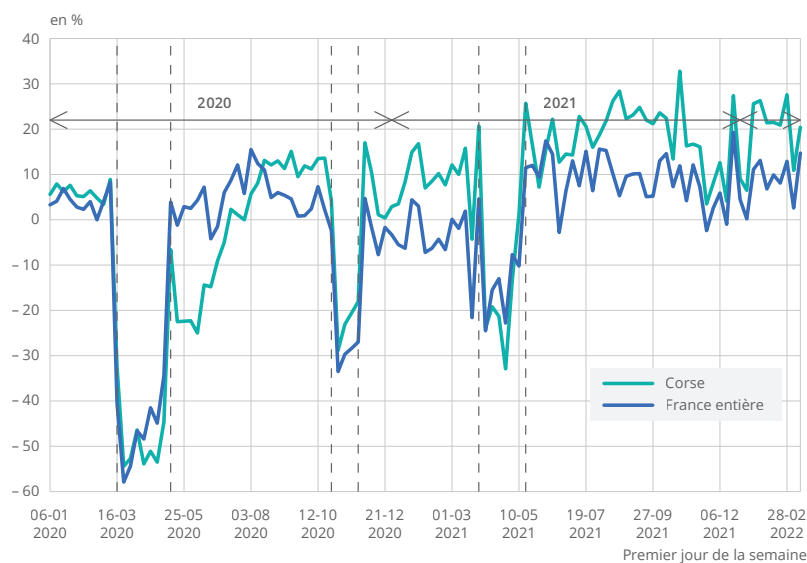
► Encadré 1 – Des dépenses effectuées par CB moins impactées par les vagues épidémiques

En 2020, la fermeture des établissements et points de ventes hors alimentation, l'arrêt des déplacements et des locations saisonnières liées à la pandémie de COVID-19 ont non seulement fragilisé la production et l'emploi en 2020, mais aussi freiné brutalement les achats effectués par carte bancaire (CB).

En 2021, le montant de ces transactions suit la périodicité des mesures d'endiguement de la pandémie au premier semestre. Le niveau des dépenses réalisées par CB sur l'île, supérieur à celui de 2019 jusqu'en avril, est pénalisé par l'absence de la consommation touristique d'avant saison (- 32,9 % la semaine du 26 avril 2021 par rapport à la même semaine de 2019). Moins conséquent qu'au premier confinement, ce déficit se résorbe dès le mois de mai retrouvant alors un niveau équivalent à 2019.

De mi-mai jusqu'à mi-novembre, les achats par CB sont nettement orientés à la hausse en Corse (entre 7 % et 28 %) et dépassent leur niveau de 2019 plus nettement qu'en moyenne nationale. Les effets de la dégradation sanitaire, immédiats, modèrent l'excédent des dépenses début décembre. La hausse s'accélère ensuite pour se prolonger au-delà de 20 % hebdomadaire en début d'année 2022, soit le double du niveau national ► **figure 4**.

► 4. Évolution hebdomadaire des montants des transactions par carte bancaire CB



Note : évolution par rapport à la même semaine de 2019, transactions par carte bancaire CB en face-à-face qui n'incluent pas la vente à distance (internet). Les traits pointillés permettent d'identifier les périodes pendant lesquelles les commerces « non-essentiels » étaient fermés sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Le trait vertical plein indique la dernière semaine de 2020.

Champ : France.

Sources : Cartes bancaires CB, Calculs Insee.

Avertissement

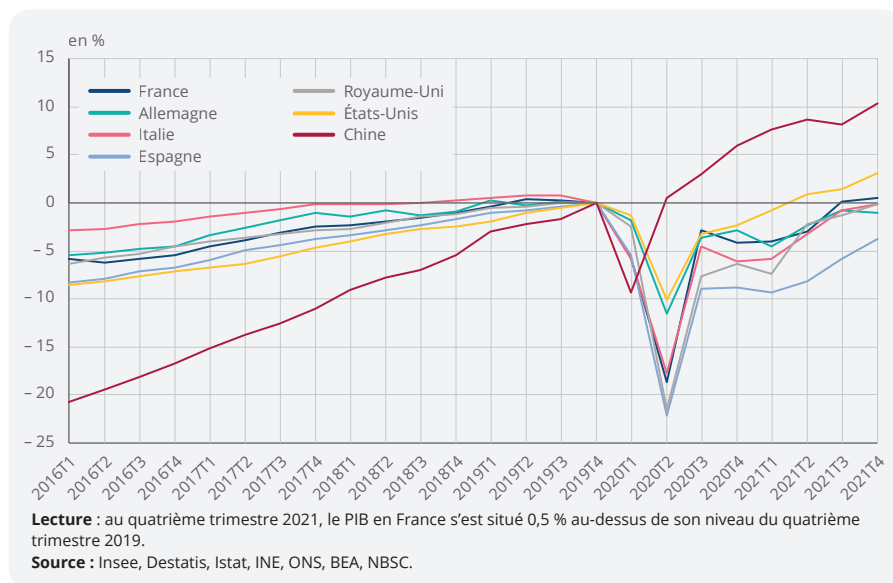
Les données utilisées proviennent de Cartes Bancaires CB et couvrent l'essentiel des transactions par carte bancaire, à l'exception des transactions CB en vente à distance (internet). Elles sont issues d'une extraction de transactions anonymisées et agrégées à l'échelle départementale afin de respecter les exigences de confidentialité.

En 2021, l'économie mondiale a rebondi après sa chute en 2020, l'amélioration de la situation sanitaire s'étant accompagnée d'un allègement des restrictions

En 2021, l'épidémie de Covid-19 est restée l'un des principaux déterminants de l'activité économique. L'apparition de variants a rythmé la propagation de nouvelles vagues, et, en conséquence, la poursuite des mesures de restrictions sanitaires. Celles-ci se sont cependant allégées, à mesure que les États apprenaient à limiter la propagation du virus – notamment par une campagne de vaccination à grande échelle – et que les ménages et les entreprises entraient dans le paradigme du « vivre avec ». Après la fermeture partielle des économies en 2020, qui avait fait plonger le PIB mondial à - 3,1 % par rapport à son niveau de 2019, leur réouverture progressive en 2021 a engendré un rebond en partie mécanique, à 6,1 %¹. Ce rattrapage a néanmoins été hétérogène selon les pays ► **figure 5**. Ainsi le rebond de l'activité en zone euro, certes vif (+ 5,2 %), l'a toutefois été moins qu'aux États-Unis (+ 5,7 %) ou que pour les économies émergentes (+ 6,8 %), malgré un recul de l'activité en zone euro plus important en 2020. L'économie du Royaume-Uni

a davantage rebondi (+ 7,4 %, après une chute en 2020 parmi les plus fortes des pays européens) malgré l'incertitude liée au *Brexit*, finalement mis en œuvre au 1^{er} janvier. Enfin, l'activité en Chine a renoué avec une croissance vigoureuse (+ 8,6 %, après un ralentissement certes marqué de l'activité en 2020), même un peu supérieure à sa moyenne des années 2010 par effet de contrecoup. Ces évolutions hétérogènes selon les pays en 2021 sont notamment liées au rythme de diffusion du virus et aux stratégies sanitaires nationales (zéro-covid, confinements, vaccination...), mais aussi aux spécialisations sectorielles (les branches des matériels et des services de transport, de l'hébergement-restauration ou encore des loisirs, sport et culture – et le tourisme en général – restant à des niveaux d'activité dégradés).

► 5. Écart du PIB par rapport à son niveau du quatrième trimestre 2019



En France, l'activité a davantage rebondi en 2021 que dans la moyenne de la zone euro

Après une chute de 7,9 % en 2020, l'activité économique française s'est nettement redressée en 2021, à + 6,8 %². La croissance y a donc été à la fois plus forte qu'en Allemagne (+ 2,9 %), où le choc de 2020 a été presque deux fois moindre, et qu'en Italie (+ 6,6 %) et en Espagne (+ 5,1 %), pourtant davantage affectées en 2020. En moyenne en 2021, le PIB français se situait 1,7 % en deçà de son niveau de 2019, un rattrapage assez vif par rapport à ses principaux voisins européens.

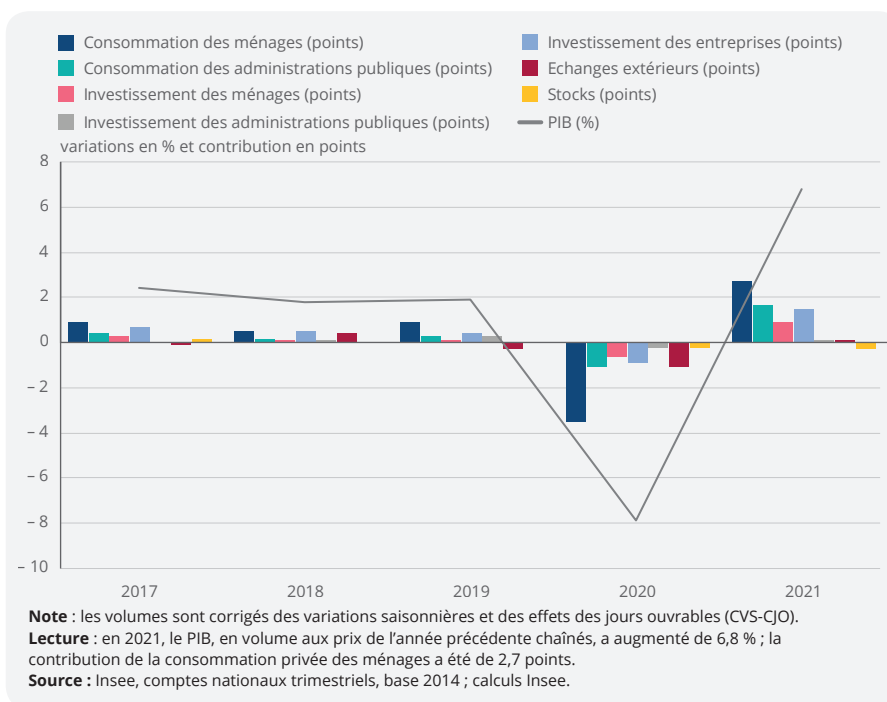
En miroir de la chute d'activité enregistrée en France en 2020, tous les principaux postes de la demande (hors stocks) participent à son rebond en 2021 ► **figure 6**. La plus forte contribution est celle de la consommation des ménages, de 2,7 points : les opportunités de consommer des ménages, bridées par les mesures de restrictions, se sont rétablies avec la

réouverture progressive des magasins, des restaurants et cafés ou encore des activités culturelles et sportives. La contribution de l'investissement total a été du même ordre, portée par les entreprises (1,5 point) – en lien avec la reprise de l'activité, notamment après les fermetures de chantiers en 2020 et du fait d'un investissement en services très dynamique – et par les ménages (0,9 point) – avec un marché immobilier dynamique. La consommation des administrations publiques a contribué au rebond de l'activité à hauteur de 1,7 point, portée par les campagnes de tests et de vaccination. La contribution des échanges extérieurs a été faiblement positive, de 0,1 point : les exportations, plus affectées en 2020 que les importations, ont aussi plus fortement rebondi. Les importations comme les exportations sont cependant restées à un niveau nettement inférieur à celui d'avant la crise sanitaire. En particulier, les exports et imports de tourisme se sont situés en 2021 à environ 40 % sous leur niveau de 2019.

Cet effet de miroir entre les évolutions de l'activité en 2020 et en 2021 a aussi été sectoriel, recouvrant toutefois des rattrapages hétérogènes selon les branches

En 2021, la valeur ajoutée totale a dans l'ensemble davantage rebondi que la consommation des ménages, après une baisse également plus marquée en 2020 ► **figure 7**. Les disparités selon les branches apparues en 2020 ont néanmoins persisté en 2021. Dans l'industrie, la fabrication de matériels de transport a faiblement rebondi en 2021, pénalisée à la fois par les difficultés d'approvisionnement (s'agissant de l'industrie automobile), et par l'état dégradé du tourisme mondial (s'agissant de l'aéronautique). Les services les plus affectés par les mesures de restriction – hébergement-restauration, transports, services aux ménages (sport, culture, loisirs) – ont poursuivi leur trajectoire de reprise, malgré un début d'année 2021 marqué à nouveau par l'épidémie. L'hétérogénéité ne s'est cependant pas résorbée, entre ces branches dont l'activité ou la consommation est restée en moyenne sous son niveau de 2019 et celles qui, ayant moins souffert de la crise sanitaire, s'en sont rapprochées ou l'ont dépassé (information-communication, services financiers...). Ce constat est aussi vrai à un niveau

► 6. Variations annuelles du PIB et contribution des principaux postes de la demande



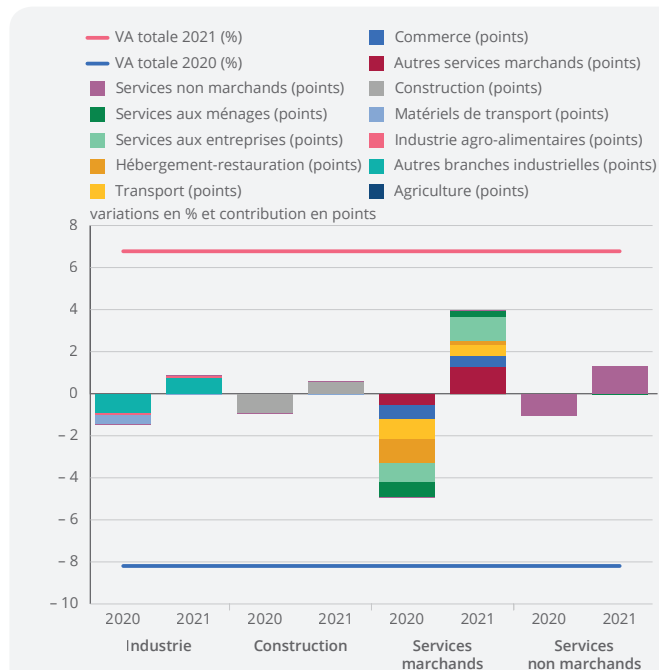
plus agrégé : en 2021, la valeur ajoutée est restée à un niveau par rapport à 2019 relativement plus dégradé dans l'industrie que dans les services, et inversement pour la consommation des ménages.

En 2021, l'emploi et la population active ont été dynamiques

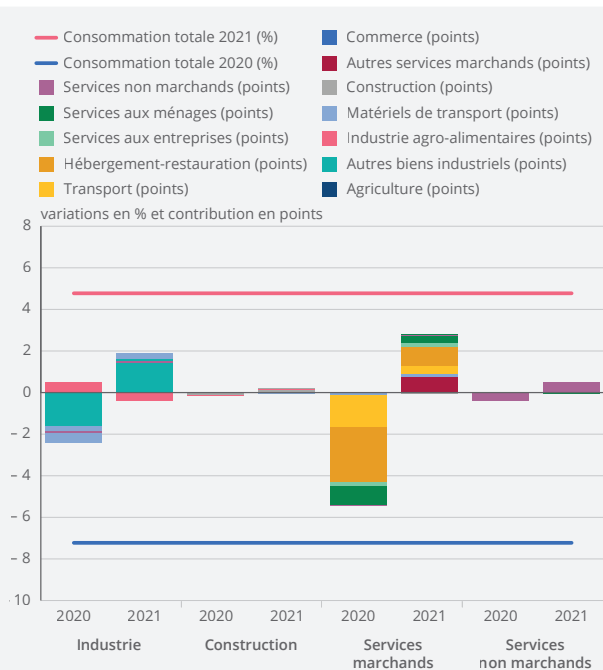
Après une diminution en 2020 (- 216 900 emplois en fin d'année, par rapport à la fin d'année 2019), d'ampleur

► 7. Variations annuelles et contribution des branches ou produits

a. Valeur ajoutée



b. Consommation des ménages

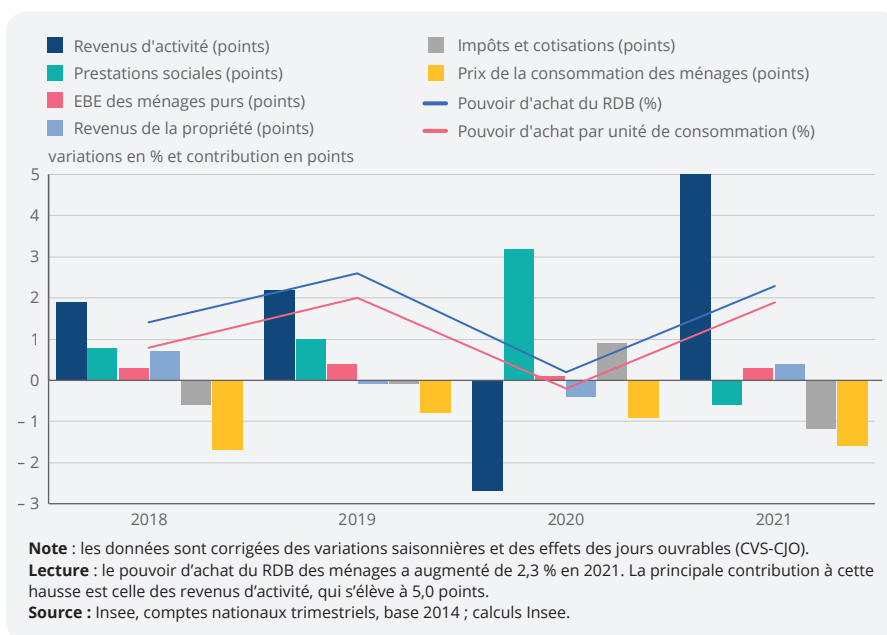


largement moindre que celle de l'activité, l'emploi salarié a vivement rebondi en 2021 (+ 855 100 entre fin 2020 et fin 2021), repassant fin 2021 nettement au-dessus du niveau de la fin 2019³. Il est néanmoins resté en deçà de son niveau d'avant-crise dans l'industrie, tandis qu'il était particulièrement allant dans la construction, l'hébergement-restauration et les services aux entreprises. Le dispositif d'activité partielle, dont les conditions ont progressivement évolué au cours de l'année, ne concernait en décembre 2021 qu'environ 400 000 salariés (contre 1 900 000 en janvier 2021)⁴. Après des mouvements très heurtés en 2020 selon un effet en « trompe-l'œil »⁵, le taux de chômage a été quasi stable pendant les trois premiers trimestres de 2021, à environ 8 % de la population active, avant de refluer sensiblement à 7,4 % au quatrième trimestre. Le dynamisme de l'emploi au cours de l'année a en effet été d'abord contrebalancé par celui de la population active, qui a rejoint progressivement sa trajectoire tendancielle d'avant la crise sanitaire puis l'a dépassé au troisième trimestre, avant de se replier légèrement par contrecoup au quatrième, conduisant à la baisse marquée du taux de chômage en fin d'année. Ces mouvements ont été particulièrement marqués pour les jeunes, dont le taux d'emploi a atteint un point haut depuis 1991, notamment sous l'effet des contrats en alternance.

En 2021, tiré par des revenus d'activité dynamiques, et quoique pénalisé par une inflation en hausse, le pouvoir d'achat par unité de consommation a progressé de 1,9 %

Après un ralentissement en 2020 (+ 1,1 %), le revenu disponible brut des ménages a progressé (+ 4,0 %), plus vivement encore qu'en 2018 et 2019. Le même effet de miroir évoqué précédemment entre 2020

► 8. Variations annuelles du pouvoir d'achat et contributions de ses principaux déterminants



et 2021 a joué sur les contributions des différentes composantes du pouvoir d'achat, à l'exception notable de l'inflation ► **figure 8**. Les revenus d'activité ont contribué le plus, à hauteur de 5,0 points, en lien avec la reprise de l'activité, le dynamisme de l'emploi et le moindre recours à l'activité partielle ► **figure 8**. En 2020 la contribution négative des revenus d'activité avait été en partie compensée par celle, positive, des prestations sociales et des impôts⁶. En 2021, c'est le phénomène inverse qui se produit. L'ampleur nettement plus faible de la contribution négative des prestations sociales, de -0,6 point, reflète toutefois la poursuite partielle des dispositifs de soutien (activité partielle et fonds de solidarité). Enfin, poussée notamment par les prix de l'énergie, l'inflation a commencé à augmenter nettement au second

semestre 2021, jusqu'à atteindre 2,8 % sur un an en fin d'année. Malgré cette hausse des prix, la croissance du pouvoir d'achat a été nette en moyenne annuelle (+ 2,3 %, soit 1,9 % par unité de consommation). Du côté des entreprises, la valeur ajoutée (CVS-CJO) des sociétés non financières a augmenté de 9,6 % en 2021, en nette reprise après sa chute en 2020. Le taux de marge a quant à lui atteint 34,2 %, repassant même au-dessus du pic de 2019 (lié principalement à un effet d'enregistrement du CICE). Cette moyenne annuelle résulte cependant d'un premier semestre 2021 élevé, dans le sillage du rebond de la fin 2020, tandis que le second semestre 2021 a été un peu plus modéré.

Auteur :
Alette Cheptitski (Insee)

1 World Economic Outlook, FMI (April 2022).
 2 Estimation prenant en compte la correction des variations saisonnières et les effets des jours ouvrables.
 3 Données révisées sur l'emploi salarié national, par rapport à celles mobilisées dans le chapitre Emploi du bilan, suite à plusieurs changements méthodologiques ; en particulier les alternants sont inclus explicitement dans la dynamique de l'emploi des années 2019 à 2021.
 4 Le chômage partiel, 27 avril 2022, Dares.
 5 Les confinements ont rendu difficiles les démarches de recherche active d'emploi, ce qui influe sur la mesure du taux de chômage : en effet, un chômeur au sens du BIT est une personne âgée de 15 ans ou plus, sans emploi durant une semaine donnée, disponible pour travailler dans les deux semaines, et qui a effectué au cours des quatre dernières semaines une démarche active de recherche d'emploi.
 6 Ce, pour des raisons en partie comptables : contrairement aux salaires auxquels l'activité partielle n'est pas enregistrée dans les revenus d'activité, mais dans les prestations sociales.

En 2021, l'emploi insulaire renoue avec la croissance

Sur l'île, en 2021, l'emploi salarié se réoriente à la hausse de 3,1 % par rapport à l'année précédente et dépasse de 3,6 % son niveau d'avant crise (fin 2019). Cependant, le manque de visibilité sur la saison touristique freine jusqu'en juillet les recrutements et les déclarations préalables à l'embauche restent globalement en retrait de 5,3 % par rapport à leur niveau de 2019. À l'inverse, la construction, dont l'activité demeure soutenue, conforte son rôle pilier de l'emploi régional tout au long de l'année. L'emploi progresse sensiblement dans l'hébergement-restauration et le commerce, comme dans l'industrie.

Fin 2021, l'emploi salarié insulaire progresse de 3,1 % sur un an. Il est plus dynamique en Haute-Corse (+ 3,8 %) qu'en Corse-du-Sud (+ 2,5 %). Avec 120 770 emplois en fin d'année, cette dynamique, permet au salariat régional de dépasser de 3,6 % son niveau de 2019 (+ 1,5 % en France).

Au 1^{er} semestre 2021, l'activité économique insulaire reste bridée par des mesures de confinement et des fermetures d'établissements. Pour autant, les dispositifs de soutien dont les entreprises ont pu bénéficier jusqu'en milieu d'année permettent de maintenir l'emploi salarié total ► **figure 1**.

Au 2^e semestre, l'amélioration du contexte sanitaire favorise le redémarrage de l'activité qui coïncide avec une saison touristique dynamique notamment en arrière-saison (+ 2,8 % par rapport à juin 2021).

Le rebond économique se traduit en particulier dans l'emploi privé. Après un 1^{er} semestre atone, il s'accroît nettement au 2^e semestre (+ 3,7 %) pour s'établir à 87 700 emplois fin 2021. De son côté, le tertiaire non marchand, stable au 1^{er} semestre, progresse légèrement (+ 0,8 %) ► **figure 2**. Regroupant la plupart des effectifs du public, il représente 36 % de l'emploi salarié total avec 42 900 emplois en fin d'année.

Ainsi jusqu'en avril 2021, l'absence des recrutements saisonniers, liée au manque de visibilité des entreprises, pèse sur les Déclarations Préalables à l'Embauche (DPAE) qui restent très en retrait.

L'amélioration du contexte sanitaire ouvre ensuite de nouvelles perspectives et les recrutements reprennent entre mai et novembre ► **figure 3**. Ainsi sur l'ensemble de l'année 2021, hors contrats d'intérim, les DPAE reculent de 5,3 % par rapport à 2019 en région. Le repli est plus fort en Corse-du-sud qu'en Haute-Corse (respectivement - 5,9 % et - 4,7 %) ► **figure 4**. Cette baisse, touche principalement les CDD qui régressent de 7,3 % et l'hôtellerie-restauration (- 14,7 %) fortement utilisatrice de ces contrats en saison.

Au niveau régional, les CDI augmentent de 3,8 % par rapport à 2019, mais là encore, l'hébergement fait exception, affichant un retrait de 16,4 %.

L'emploi reste dynamique dans la construction

En 2021, la construction confirme son rôle moteur dans la création d'emploi insulaire. Ses effectifs progressent de 2,6 % sur un an ► **figure 5**. Il représente fin 2021, 10 % de l'emploi salarié insulaire, soit 11 800 postes. Avec une reprise rapide des chantiers, la bonne orientation de l'emploi, déjà présente en 2020 (+ 3,5 %) permet aux effectifs de dépasser de 6,2 % leur niveau de 2019. La croissance est plus rapide en Haute-Corse qu'en Corse-du-Sud (respectivement 6,8 % et 5,5 %). De même, en France hors Mayotte, l'emploi dans la construction demeure dynamique et supérieur de 4,7 % à 2019.

Le tertiaire marchand retrouve du souffle

En 2021, la relance de l'activité induit une hausse d'emplois dans le tertiaire marchand de 4,4 % par rapport à 2020. Ce secteur était le plus concerné par les dispositifs de soutien instaurés pendant la crise sanitaire. Avec 56 200 emplois en fin d'année, il représente 46 % du salariat régional.

Au 1^{er} semestre 2021, les dispositifs de soutien à l'emploi sont encore pleinement mobilisés, le 3^e confinement généralisé et l'arrêt des activités dites non essentielles brident les créations d'emploi (- 0,1 % d'emplois par rapport à fin 2020). Heureusement, l'embellie du 2^e semestre (+ 4,5 % par rapport à juin 2021) permet aux effectifs du secteur marchand de se redresser.

Fin 2021, ils dépassent ainsi de 4,1 % ceux de 2019. En France hors Mayotte, la tendance est également haussière (+ 1,9 %).

Dans le commerce, les pertes d'activités dues aux fermetures des points de ventes non essentiels en avril n'ont pas affecté durablement l'emploi. Il augmente de 4,2 % en un an. Avec 18 900 emplois, ce secteur représente 34 % des effectifs salariés du tertiaire marchand fin 2021 et dépasse de 5,0 % son niveau de 2019.

Dans l'hébergement-restauration, le nombre de salariés augmente sensiblement (+ 11,3 % par rapport à fin 2020). Le secteur recrée en 2021 près de 1 100 emplois. Il regroupe alors

19,3 % des effectifs du tertiaire marchand hors intérim avec 10 750 salariés, soit 900 emplois de plus qu'en 2019. En revanche, les activités immobilières et les transports peinent encore à retrouver les seuils d'emploi de 2019 (respectivement - 1,6 % et - 1,2 %). Par ailleurs, le secteur de l'intérim confirme la reprise : en fin d'année 2021, il dépasse de 100 emplois son niveau d'avant crise.

L'embellie se confirme dans l'industrie

En 2021, l'emploi industriel régional se réoriente à la hausse (+ 3,3 % sur un an). Avec 7 100 emplois en fin d'année, il représente 6 % du salariat régional et renoue avec la croissance. Les effectifs dépassent de 2,1 % leur niveau de 2019. En revanche, en France hors Mayotte, le niveau de 2019 n'est pas encore retrouvé (- 1,1 %). En particulier, les effectifs de l'industrie agro-alimentaire stimulés par la dynamique saisonnière, dépassent de 2,7 % leur niveau d'avant crise et rattrapent donc le retard pris en 2020. Le secteur représente 37 % des salariés de l'industrie avec 2 630 postes en fin d'année.

Enfin, l'emploi salarié agricole s'oriente également à la hausse, avec 2 800 emplois en fin d'année et représente 2 % de l'emploi salarié régional.

Auteurs :

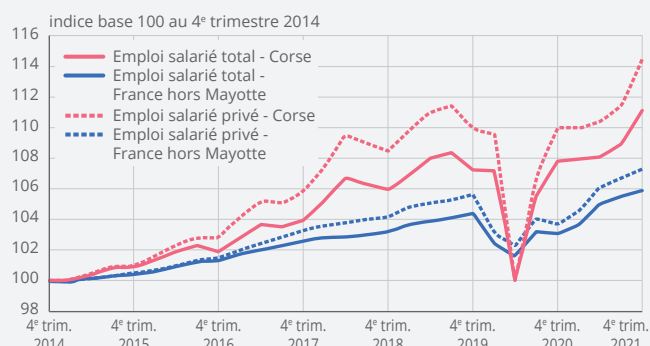
Marie-Pierre Nicolai (Insee),
Christian Mariani (Urssaf)

Avertissement

Dans cette publication, le concept d'emploi se réfère aux critères du Bureau International du Travail (BIT). Sont comprises dans l'emploi à la fois les personnes ayant travaillé au moins une heure rémunérée pendant une période donnée, mais également les personnes en emploi n'ayant pas travaillé pour certaines raisons (en particulier celles en chômage partiel et en arrêt maladie).

L'introduction de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) peut entraîner des révisions accrues sur les données durant la phase de montée en charge du dispositif.

► 1. Évolution trimestrielle de l'emploi salarié

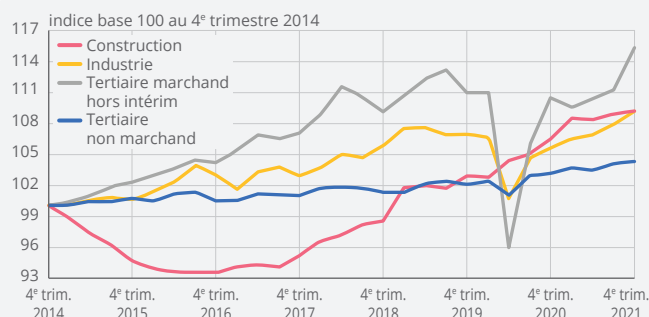


Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

► 2. Évolutions trimestrielles de l'emploi salarié total par grand secteur d'activité

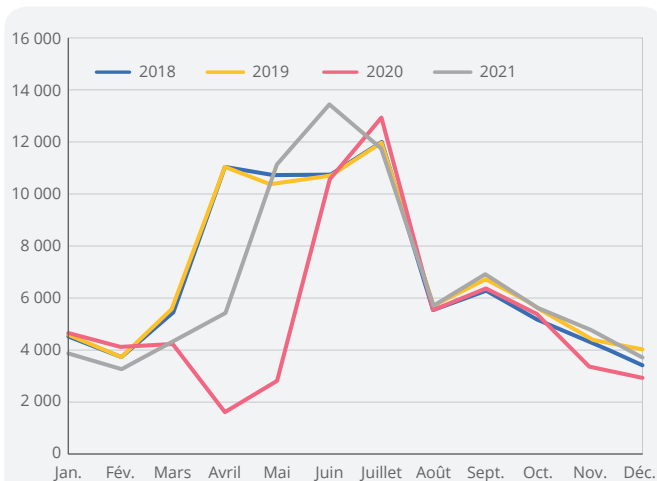


Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

► 3. Évolutions annuelles des Déclarations Préalables à l'Embauche



Note : évolution mensuelle calculée par rapport au même mois de l'année N-1 sauf évolution 2021 calculée par rapport à 2019.

Source : Déclarations Préalables à l'Embauche hors intérim, données brutes, Acoess-Urssaf.

► 4. Déclarations Préalables à l'Embauche par type de contrat en 2021

	CDD		CDI		Ensemble	
	Effectifs (milliers)	Évolution 2021-2019 (%)	Effectifs (milliers)	Évolution 2021-2019 (%)	Effectifs (milliers)	Évolution 2021-2019 (%)
Corse	64,4	- 7,3	15,5	3,8	79,9	- 5,3
Corse du Sud	34,7	- 8,0	8,6	4,0	43,3	- 5,9
Haute Corse	29,7	- 6,4	7,0	3,6	36,6	- 4,7
Industrie	2,3	1,1	1,2	17,3	3,6	6,2
Construction	3,2	- 9,2	3,3	0,2	6,5	- 4,6
Tertiaire marchand	58,9	- 7,5	11,0	3,6	69,9	- 5,9
Dont commerce	11,3	- 2,4	3,8	14,1	15,1	1,3
Dont hébergement	21,6	- 14,7	2,2	-16,4	23,8	- 14,9

Source : Déclarations Préalables à l'Embauche hors intérim, données brutes, Acoess-Urssaf.

► Pour en savoir plus

- Notes de conjoncture trimestrielles, Insee Conjoncture Corse
- Stat'UR Corse, Urssaf Conjoncture Corse

► 5. Emploi salarié total par secteur d'activité

Secteur d'activité	Emploi au 31/12/2021 (milliers)	Évolution entre fin 2019 et fin 2021		Évolution annuelle moyenne entre fin 2014 et fin 2019	
		Corse	France hors Mayotte	Corse	France hors Mayotte
Agriculture	2,8	10,8	2,8	7,4	1,7
Industrie	7,1	2,1	- 1,1	1,4	- 0,2
Industrie agroalimentaire	2,6	2,7	3,7	1,7	1,0
Énergie, eau, déchets, cokéfaction et raffinage	2,4	0,2	0,9	3,6	- 0,1
Biens d'équipement	0,2	2,3	- 2,8	4,5	- 0,7
Matériels de transport	0,2	- 32,6	- 5,1	- 0,2	- 0,5
Autres branches industrielles	1,7	8,7	- 2,1	- 2,0	- 0,6
Construction	11,8	6,2	4,7	0,6	0,8
Tertiaire marchand	56,2	4,1	1,9	2,2	1,6
Commerce	18,9	5,0	2,1	2,1	0,8
Transports	6,7	- 1,2	0,2	1,1	0,9
Hébergement - restauration	10,7	9,0	1,6	3,1	2,7
Information - communication	1,6	8,0	3,6	4,0	2,5
Services financiers	2,6	1,6	- 0,4	1,9	0,5
Services immobiliers	1,1	- 1,6	- 3,6	2,1	1,1
Services aux entreprises hors intérim	8,7	2,2	2,8	3,3	2,5
Intérim	0,6	22,6	6,3	13,1	6,8
Services aux ménages	5,2	1,7	0,1	- 0,6	- 0,3
Tertiaire non marchand	42,9	2,1	1,3	0,4	0,1
Total	120,8	3,6	1,5	1,4	0,9

¹ : évolution qui aurait été observée pour l'emploi salarié total du secteur pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

Un nombre de demandeurs d'emploi historiquement bas

Fin 2021, en Corse, le taux de chômage s'établit à 6,3 % de la population active, soit - 1,6 point par rapport à la situation d'avant crise. Le nombre de demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A) diminue significativement sur la période tandis que les personnes qui cumulent une activité réduite et la recherche d'un autre emploi progressent fortement (catégories BC). En particulier, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi décroît fortement en lien avec les mesures d'aides à l'emploi mises en œuvre et amplifiées pendant la crise sanitaire. Le recours à l'activité partielle s'amointrit malgré la circulation persistante du virus sur le territoire.

Au 1^{er} trimestre 2021, malgré le climat d'incertitude lié à la situation sanitaire, le repli du taux de chômage se poursuit (- 0,2 point). Il s'établit à 6,9 % de la population active. Ce taux progresse de 0,3 point au 2^e trimestre dans un contexte de rebond épidémiologique et de troisième confinement généralisé. Il recule à nouveau au 3^e trimestre passant à 7 % de la population active. Fin 2021, nonobstant le spectre des quatrième et cinquième vagues épidémiques, la diminution du chômage se poursuit. Il perd 0,7 point sur le dernier trimestre et concerne alors 6,3 % de la population active ► **figure 1**. Il est ainsi inférieur de 1,6 point à son niveau d'avant crise. Cette décroissance est deux fois plus rapide que celle constatée au niveau national (- 0,8 point) où le chômage concerne 7,4 % de la population active en fin d'année. Ce taux est supérieur au taux de chômage régional et l'écart s'accroît au dernier trimestre (+ 1,1 point).

En région, les deux départements sont également concernés par ce recul sur deux ans. Le taux de chômage de Haute-Corse reste cependant supérieur à celui de la Corse-du-Sud : 6,7 % contre 5,9 %, soit un écart de 0,8 point ► **figure 2**.

Baisse significative des demandeurs d'emploi sans activité mais hausse des demandeurs d'emploi qui exercent une activité réduite

Fin 2021, en Corse, le nombre de demandeurs d'emploi atteint son niveau le plus bas depuis le 3^e trimestre 2014. Ce sont 20 010 personnes inscrites à Pôle emploi en catégories ABC, soit 6,7 % de moins par rapport à la situation d'avant crise ► **figure 3**. Cette baisse est moins prononcée au niveau national (- 1,3 %).

L'évolution des demandeurs d'emploi est marquée par un pic au 2^e trimestre 2021 mais leur nombre décroît à nouveau aux 3^e puis 4^e trimestres. Les demandeurs d'emploi sans aucune activité (catégorie A) enregistrent une baisse

très nette de 18,2 % en Corse contre 5,7 % au niveau national. À l'inverse, cette année est marquée par une forte croissance des personnes cumulant une activité réduite courte (catégorie B) ou longue (catégorie C) et la recherche d'un autre emploi : + 32,9 % en Corse contre + 5,7 % au niveau national ► **Avertissement**. Fin 2021, les demandeurs d'emploi qui travaillent en activité réduite représentent désormais un tiers des inscrits alors qu'ils étaient un quart deux ans auparavant. Cette augmentation concerne particulièrement les hommes, les jeunes et les seniors. Au niveau départemental, le recul de la demande d'emploi de catégories ABC est plus rapide en Corse-du-Sud où il atteint 8,1 % contre 5,5 % en Haute-Corse.

Une amélioration qui concerne tous les publics et particulièrement les jeunes

Cette amélioration sur le marché du travail profite à toutes les catégories d'âge et de genre. Elle concerne aussi bien les hommes (- 6,4 %) que les femmes (- 7,0 %) qui représentent plus de la moitié des demandeurs d'emploi de catégories ABC. Les jeunes de moins de 25 ans sont les principaux bénéficiaires de cette amélioration par rapport à la situation d'avant crise, leur nombre diminuant de 16,1 % parmi les demandeurs d'emploi. Fortement pénalisés par l'arrêt de l'activité au début de la crise, ils bénéficient ensuite de la reprise et d'une mobilisation massive des dispositifs d'aide à l'emploi. Ainsi, dans le cadre du plan « 1 jeune 1 solution », des mesures spécifiques ont été également mises en œuvre afin d'améliorer leur insertion socio-professionnelle et booster l'apprentissage. En 2021, plus de 2 400 nouveaux contrats d'apprentissage ont été conclus dans les secteurs privé et public de la région, soit une progression de 45 % par rapport à la situation d'avant crise (765 contrats supplémentaires). Le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) a aussi permis

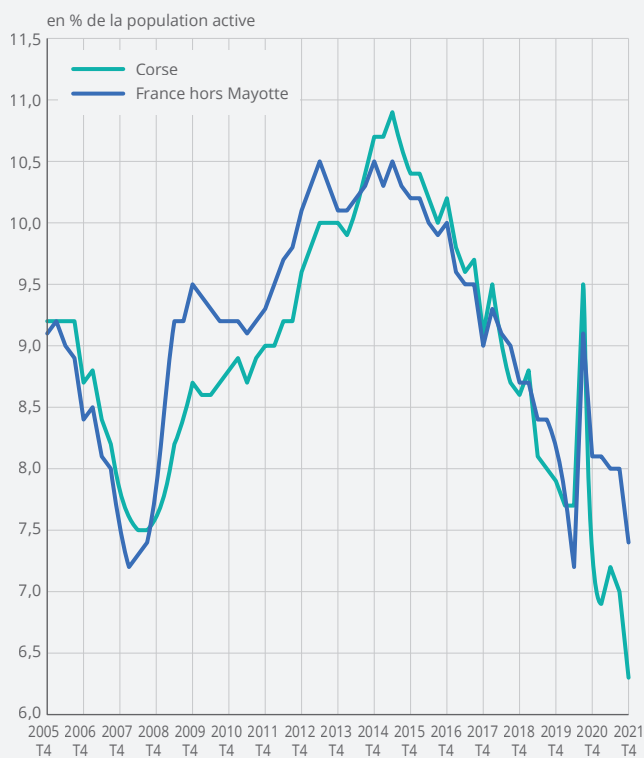
d'accompagner 2 800 jeunes en 2021, soit un net rebondissement par rapport à l'année 2019, avec plus de 700 entrées supplémentaires et 55 % de sorties positives vers l'emploi. La Garantie jeune (GJ), qui est une des phases de ce dispositif, a également bénéficié à près de 800 jeunes en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études. Les contrats aidés (PEC et CIE jeunes) ont également été mobilisés pour lutter contre le chômage des jeunes. En 2021, 451 jeunes en ont bénéficié. La situation des seniors est nettement moins favorable que celle des autres tranches d'âge avec un recul plus contenu de 0,8 % des inscriptions en catégorie ABC par rapport à fin 2019. En effet, la part des seniors ayant une activité réduite (catégories BC) à l'inverse s'accroît. Le constat est le même pour les demandeurs d'emploi de longue durée. Ils sont 6 470 à être inscrits depuis un an ou plus à Pôle emploi, soit une baisse de 0,6 % par rapport à la situation d'avant crise. La part des inscriptions de longue durée dans la demande d'emploi s'établit à 32 % fin 2021 et progresse de 3 points sur la période ► **figure 4**.

Un moindre recours à l'activité partielle malgré une circulation persistante du virus

En 2021, le territoire national est encore confronté à une forte circulation du virus covid-19. Le dispositif d'activité partielle demeure toujours mobilisé mais le recours s'amointrit en cette deuxième année de crise ► **synthèse**. En Corse, sur l'année, 20 766 demandes d'indemnisation ont ainsi été déposées pour 5,8 millions d'heures indemnisées, soit trois fois moins d'heures qu'au plus fort de la crise en 2020. Depuis l'été 2020, les entreprises peuvent recourir à l'activité partielle de longue durée (APLD). En 2021, ce sont plus de 75 000 heures qui ont été ainsi indemnisées.

Auteur :
Valérie Torre (DREETS de Corse)

► 1. Évolution trimestrielle du taux de chômage



Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS.

Source : Insee, Enquête Emploi et Taux de chômage localisés.

► 2. Taux de chômage

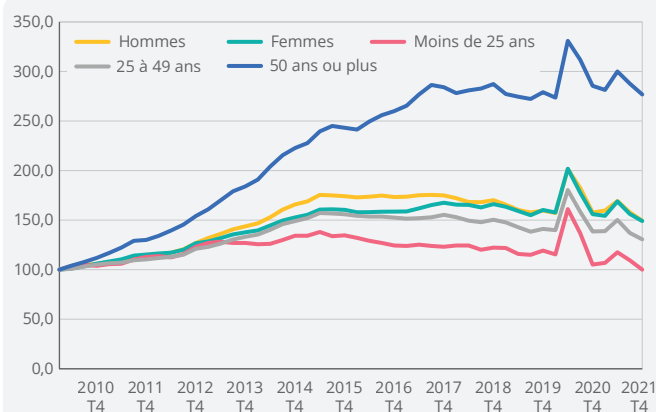
en % de la population active

	2019 T4	2020 T4	2021 T1	2021 T2	2021 T3	2021 T4	Évolution 2021 T4 / 2019 T4 (points de %)	Évolution 2021 T4 / 2020 T4 (points de %)
Corse-du-Sud	7,5	6,7	6,6	6,8	6,6	5,9	-1,6	-0,8
Haute-Corse	8,4	7,5	7,2	7,6	7,5	6,7	-1,7	-0,8
Corse	7,9	7,1	6,9	7,2	7,0	6,3	-1,6	-0,8
France hors Mayotte	8,2	8,1	8,1	8,0	8,0	7,4	-0,8	-0,7

Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS.

Source : Insee, Enquête Emploi et Taux de chômage localisés.

► 4. Évolution trimestrielle des demandeurs d'emploi en catégories A, B, C en région Corse



► 3. Demandeurs d'emploi en fin de mois

Catégories A, B, C	Demandeurs d'emploi au quatrième trimestre 2021				Évolution 2021 T4 / 2019 T4		Évolution 2021 T4 / 2020 T4		Évolution annuelle moyenne 2019 T4 / 2014 T4 ¹	
	Catégorie A	Catégories A, B, C	Catégorie A (% de l'ensemble)	Catégories A, B, C (%)	Catégorie A (%)	Catégories A, B, C (%)	Catégorie A (%)	Catégories A, B, C (%)	Catégorie A (%)	Catégories A, B, C (%)
Hommes	8 950	6 300	44,7	46,4	-6,4	-18,4	-5,3	-16,1	-0,8	-2,2
Femmes	11 060	7 280	55,3	53,6	-7,0	-18,1	-4,5	-14,6	1,0	-0,5
Moins de 25 ans	2 340	1 620	11,7	11,9	-16,1	-28,9	-4,9	-16,5	-2,3	-3,5
De 25 à 49 ans	11 580	7 570	57,9	55,7	-7,5	-19,6	-5,8	-16,7	-1,1	-2,9
50 ans ou plus	6 090	4 390	30,4	32,3	-0,8	-10,8	-3,0	-12,2	4,6	3,5
Inscrits depuis un an ou plus	6 470	nd	32,3	nd	-0,6	nd	-14,5	nd	1,0	nd
dont inscrits depuis 2 ans ou plus	3 160	nd	15,8	nd	-0,9	nd	-2,2	nd	5,4	nd
Corse	20 010	13 580	100	100	-6,7	-18,2	-4,9	-15,3	0,2	-1,3
France entière	5 685 400	3 361 900	100	100	-1,3	-5,7	-5,7	-12,4	1	-0,9

nd : données non disponibles.

¹ : évolution qui aurait été observée pour les demandeurs d'emploi en fin de mois pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Note : données CVS-CJO.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT.

Avertissement

Le nombre de demandeurs d'emploi au 4^e trimestre est une moyenne des stocks de demandeurs d'emploi à la fin des mois d'octobre, novembre et décembre afin de mieux dégager les évolutions tendancielle. Depuis janvier 2021, Pôle emploi a mis en place une modernisation de la procédure d'actualisation des demandeurs d'emploi. Cette actualisation renouvelée vise notamment à faciliter et améliorer la déclaration d'activité réduite. Sans impact sur le nombre d'inscrits (cumulé A, B, C) à Pôle emploi, ce changement peut contribuer à expliquer l'évolution de la répartition du nombre de demandeurs d'emploi par catégorie.

► Pour en savoir plus

- « Notes de conjoncture trimestrielles », Insee Conjoncture Corse.
- « Chiffres marché du travail » - Site de la DREETS de Corse.

Des créations en rebond et des défaillances toujours en baisse

En 2021, les créations d'entreprises renouent avec leur tendance haussière d'avant crise pour atteindre 5 810 unités, un nombre record en Corse. Ce rebond est favorisé par la poussée du statut de micro-entreprise qui représente 55 % des créations de l'année, et par l'émergence de nouvelles sociétés au détriment des entreprises individuelles. Tous les secteurs sont bien orientés, celui des services aux entreprises étant le plus créateur. Dans le même temps, les défaillances d'entreprises maintiennent leur tendance baissière.

En 2021, 5 814 entreprises sont créées en Corse, soit 18 % de plus qu'en 2020 ► **figure 1**. Avec 2 925 nouvelles immatriculations en Corse-du-Sud et 2 889 en Haute-Corse, les deux départements connaissent des hausses respectives de 14 % et 22 % en un an. Les créations augmentent fortement sur l'année sur l'île (+ 869), suivant la tendance nationale à + 17 %. Après le repli de 2020 liées aux mesures d'endiguement de la crise sanitaire, elles bondissent et dépassent leur niveau de 2019 (+ 11 %). Ce rebond est initié par les micro-entreprises et, dans une moindre mesure, par les sociétés tandis que les créations d'entreprises individuelles sont en retrait ► **figure 2**.

Nette accélération des créations de micro-entreprises

En 2021, avec un volume de 3 171 créations, le nombre d'immatriculations de micro-entreprises bondit de 41 % après une légère augmentation en 2020 (+ 3 %) et une période de stabilité au cours des deux années précédentes ► **figure 3**. Les créations sous ce statut croissent de manière plus modérée au niveau national qui compte 17 % d'immatriculations en plus.

Ces micro-entreprises prennent corps dans des activités en lien avec les services et l'uberisation de l'économie. Un tiers d'entre elles se crée dans le secteur des services aux entreprises, et un cinquième dans celui des commerces, transports, hébergement et restauration.

La hausse des créations de micro-entreprises est surtout marquée en Corse-du-Sud avec 74 % d'immatriculations en plus par rapport à 2020 contre 18 % en Haute-Corse (respectivement + 694 et + 234 créations). Ainsi, la contribution de ce statut entrepreneurial dans l'ensemble des créations est de 56 % en Corse-du-Sud et de 53 % en Haute-Corse. Sa part dans l'ensemble des immatriculations régionales s'élève à 55 % mais reste en dessous de la moyenne nationale (61 %).

Pic historique de créations de sociétés mais baisse des nouvelles entreprises individuelles

En 2021, avec 1 810 nouvelles immatriculations, les créations de sociétés augmentent de 25 % en Corse par rapport à l'année précédente et suivent ainsi la tendance nationale. Elles représentent un tiers des nouvelles immatriculations en 2021. La hausse est cette fois davantage marquée en Haute-Corse avec 34 % d'immatriculations supplémentaires contre 17 % en Corse-du-Sud. Ainsi, après une baisse de 10 % des immatriculations sous ce statut en 2020, les créations de sociétés dépassent leur niveau de 2019 (+ 13 %) et atteignent le seuil le plus élevé jamais enregistré sur l'île. Quatre fois sur dix, il s'agit de créations de sociétés de services aux entreprises.

En revanche, les créations d'entreprises individuelles reculent nettement en région avec 33 % d'immatriculations en moins par rapport à 2020, alors qu'une hausse de 4 % est enregistrée au niveau national. Elles baissent de moitié en Corse-du-Sud (- 470) alors qu'elles augmentent d'une cinquantaine d'unités en Haute-Corse. Ce recul des créations d'entreprises individuelles concerne tous les secteurs d'activité.

De plus, avec seulement 833 nouvelles immatriculations en 2021, la région reste loin du volume de créations de 2019 (- 42 %). Un tiers des créations sous ce statut concerne les services aux particuliers en 2021.

Une évolution favorable dans tous les secteurs

En 2021, tous les secteurs d'activité profitent de l'embellie sur le plan des créations d'entreprises ► **figure 4**.

Le secteur des services aux entreprises est le premier en termes de volumes de créations (1 912 créations) et l'un des plus dynamiques avec 21 % d'unités en plus que l'année précédente comme en moyenne nationale. Il regroupe un tiers des créations d'entreprises sur l'île. Dans ce secteur, les nouvelles immatriculations augmentent respectivement de 17 % en Corse-du-Sud et de 25 % en Haute-Corse en un an.

Ensuite, le secteur regroupé du commerce, transport, hébergement, restauration (CTHR)

compte 1 450 créations en 2021, soit un quart des nouvelles immatriculations régionales. Les créations augmentent de 12 % après la baisse de 2020 et renouent avec leur tendance haussière des années précédentes. Au plan national, la hausse est plus modérée (+ 8 %). Avec 1 075 nouvelles immatriculations, le secteur des services aux particuliers est également très bien orienté (+ 24 % sur un an pour + 27 % au niveau national). La construction croît de 3 % avec 903 nouvelles immatriculations après la baisse de 9 % de 2020. Le secteur retrouve également la tendance des années précédentes. Au niveau départemental, les créations augmentent de 11 % en Haute-Corse alors qu'elles diminuent de 4 % en Corse-du-Sud.

Enfin, les créations sont à leur plus haut niveau dans le secteur de l'industrie avec 474 nouvelles immatriculations, soit 49 % de plus que l'année précédente, la plus forte croissance régionale enregistrée. Au niveau départemental, les hausses sont respectivement de 61 % et 40 % en Corse-du-Sud et en Haute-Corse.

Les défaillances d'entreprises toujours en baisse

En 2021, la tendance baissière des défaillances d'entreprises amorcée en Corse depuis cinq ans ne s'interrompt pas ► **figure 5**. En volume annuel, 144 défaillances sont enregistrées, soit un recul de 27 % par rapport à 2020. En repli de 63 % par rapport à 2019, cette tendance est directement liée à la suspension des procédures judiciaires ou aux délais accordés en raison de la crise sanitaire. Le recul des défaillances est plus marqué en région qu'au niveau national (- 12 % par rapport à 2020 et - 46 % par rapport à 2019).

Le secteur regroupé CTHR enregistre 61 défaillances en cumul annuel contre 86 en 2020, soit une baisse de 29 %, comme dans la construction. Les services aux entreprises comptabilisent 30 défaillances comme en 2020. Enfin, les défaillances diminuent de moitié mais concernent un faible volume d'entreprises dans l'industrie.

Auteur :

Arnaud Luciani (Insee)

► 1. Créations d'entreprises par département

	Sociétés	Entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs	Régime de micro-entrepreneur	Ensemble			
	Créations 2021 (nombre)	Créations 2021 (nombre)	Créations 2021 (nombre)	Créations en 2021 (nombre)	Évolution 2021/2019 (%)	Évolution 2021/2020 (%)	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 ¹ (%)
Corse-du-Sud	897	391	1 637	2 925	7	13,7	6,9
Haute-Corse	913	442	1 534	2 889	16	21,7	4,2
Corse	1 810	833	3 171	5 814	11,3	17,6	5,6
France entière	279 870	131 853	638 797	1 050 520	21,5	16,7	8,2

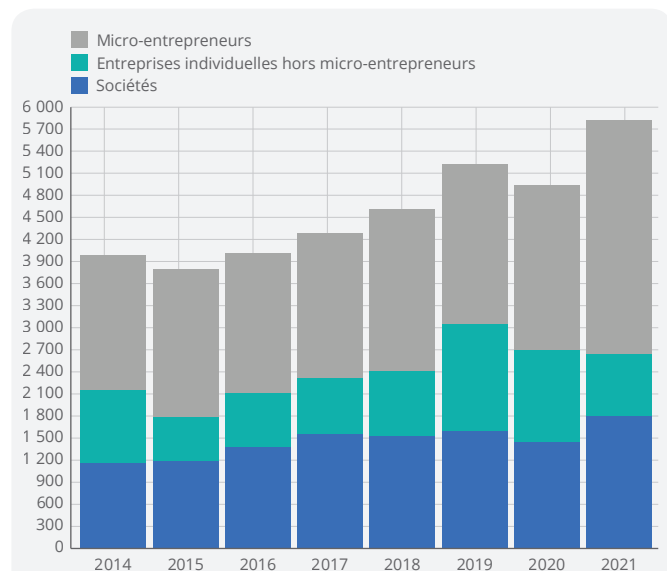
¹ : évolution qui aurait été observée pour les créations d'entreprises pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Note : données brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

► 2. Créations d'entreprises

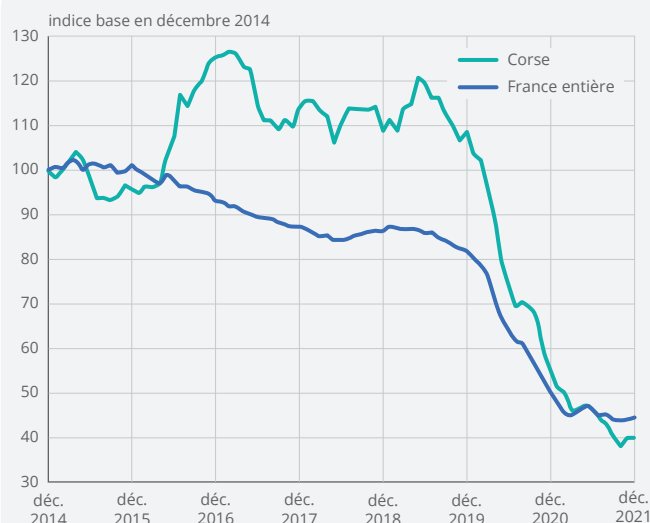


Note : nombre de créations brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

► 5. Évolution des défaillances d'entreprises



Notes : données brutes, en date de jugement. Chaque point correspond au cumul des 12 derniers mois.

Source : Fiben, Banque de France.

► 3. Demandes de création d'entreprises sous le régime de micro-entrepreneur par département

	Industrie	Construction	Commerce, transport, hébergement et restauration	Services aux entreprises	Services aux particuliers	Ensemble			
	Créations 2021 (nombre)	Créations 2021 (nombre)	Créations 2021 (nombre)	Créations 2021 (nombre)	Créations 2021 (nombre)	Créations en 2021 (nombre)	Évolution 2021/2019 (%)	Évolution 2021/2020 (%)	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 ¹ (%)
Corse-du-Sud	156	240	371	555	315	1 637	82,9	73,6	-3,8
Haute-Corse	162	236	300	489	347	1 534	20,1	18,0	11,5
Corse	318	476	671	1 044	662	3 171	46,0	41,4	3,5
France entière	32 348	46 884	206 994	212 454	140 117	638 797	28,1	16,5	12,1

¹ : évolution qui aurait été observée pour les créations d'entreprises sous régime de micro-entrepreneur, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Note : données brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

► 4. Nombre de créations d'entreprises en 2021 et évolution entre 2020 et 2021

Secteurs	Sociétés		Entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs		Micro-entrepreneurs		Ensemble	
	Créations en 2021 (nombre)	Évolution 2021/2020 (%)	Créations en 2021 (nombre)	Évolution 2021/2020 (%)	Créations en 2021 (nombre)	Évolution 2021/2020 (%)	Créations en 2021 (nombre)	Évolution 2021/2020 (%)
Industrie	107	50,7	49	-24,6	318	74,7	474	49,1
Construction	329	24,6	98	-65,1	476	44,2	903	3,2
Commerce, transport, hébergement et restauration	523	19,4	256	-32,6	671	38,9	1 450	11,5
Services aux entreprises	723	21,7	145	-35	1 044	36,1	1 912	20,7
Services aux particuliers	128	50,6	285	-5,3	662	37,6	1 075	24,0
Ensemble	1 810	24,7	833	-33,4	3 171	41,4	5 814	17,6

Note : données brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

► Pour en savoir plus

- « Essor des créations de sociétés et de micro-entrepreneurs en 2021 », *Insee Première* n° 1862, février 2022.
- « Notes de conjoncture trimestrielles », *Insee Conjoncture Corse*.

En 2021, le rebond d'activité anticipé par les entreprises se confirme mais les prévisions restent prudentes pour 2022

En 2020 la crise sanitaire avait bouleversé l'économie insulaire avec des reculs d'activité très importants. En 2021, le rebond, anticipé dès le début d'année par les chefs d'entreprise interrogés, se confirme et s'amplifie sous l'effet d'une demande particulièrement forte dans les trois grands secteurs. Pour 2022, les prévisions sont freinées par les difficultés d'approvisionnements et de recrutements avant même les incertitudes engendrées par la guerre en Ukraine. En 2021, les encours de crédits bancaires progressent, portés par les crédits à l'habitat et à l'équipement.

En 2021, selon l'enquête annuelle « Bilan et perspectives en région Corse », réalisée par la Banque de France, les chiffres d'affaires des entreprises sont en net rebond, de 11,3 % sur l'ensemble des grands secteurs d'activité ► **figure 1**. Grâce à une demande insulaire et continentale à nouveau dynamique, les professionnels retrouvent globalement en 2021 leur niveau d'activité d'avant crise sanitaire. En matière de dépenses d'investissement, la région renoue avec une tendance haussière (+ 13,0 %) portant prioritairement sur la modernisation et la mise aux normes des installations. Dans les filières liées au Tourisme (Hôtellerie-Restauration et transport), les budgets sont fortement revus à la hausse pour répondre à une saison touristique plus tardive mais particulièrement active.

Un net rebond pour l'industrie insulaire

Après le fort décrochage de l'activité industrielle en 2020, le rebond de la production concerne la plupart des composantes de l'industrie avec une hausse des chiffres d'affaires de 11,3 % en 2021, sauf dans la filière du matériel de transport qui connaît un exercice de transition (- 5,8 %). Au final, cette progression de la production tend à effacer les effets de la crise sanitaire. Dans un contexte encore incertain, les chefs d'entreprises revoient plutôt à la baisse leurs dépenses d'investissement (- 3,7 %). Mais celles des filières des autres produits industriels (+ 22,0 %) et de la fabrication de matériels de transport (+ 17,5 %) s'intensifient avec une vraie volonté de poursuivre la rénovation de l'outil productif.

Le secteur des services en très nette progression

Les services tertiaires marchands, poumons de l'économie en Corse, enregistrent un exercice 2021 en nette amélioration avec un volume des transactions en progression de 11,2 %. Les mesures sanitaires prises

permettent finalement à l'économie insulaire de connaître une saison touristique plus tardive mais plutôt dynamique qui se prolonge jusqu'à l'automne. Globalement les volumes de 2019 sont à portée de main et toutes les composantes sectorielles suivent une tendance haussière qui dépasse même souvent les niveaux d'avant crise sanitaire. Pour accompagner cette croissance observée en 2021, une grande majorité des professionnels ont nettement revu à la hausse leurs budgets d'investissement (+ 16,1 %). Cette tendance est spécialement marquée pour les filières du transport et de l'hôtellerie-restauration (+ 21,7 %).

La construction en forte hausse

En 2021, le secteur de la construction (bâtiment et travaux publics) enregistre une nette hausse de la production et ce, dans toutes ses composantes (+ 11,3 %). La commande privée et, dans une moindre mesure publique vient alimenter les plans de charge particulièrement consistants. Les professionnels retrouvent dès fin 2021 leur niveau de production d'avant crise rattrapant ainsi le retard encore présent fin 2020. Les budgets d'investissement sont orientés à la hausse (+ 7,7 %). De fait, face à une demande plus dynamique, les professionnels du bâtiment choisissent de renforcer leurs capacités de production. Dans la filière des travaux publics, les budgets sont toutefois un peu plus contraints (- 1,3 %).

Des perspectives 2022 prudentes dans un contexte très incertain

Pour 2022, dans un contexte sanitaire moins pénalisant, les premières prévisions formulées par les chefs d'entreprise en janvier sont plutôt positives mais relativement prudentes car freinées par les difficultés d'approvisionnement et de recrutement. Bien que cette situation soit en amont des graves incertitudes nées du conflit en Ukraine

dont les conséquences ne peuvent être que négatives. Ainsi, l'économie insulaire aurait pu enregistrer en 2022 une nouvelle hausse, certes plus mesurée, des chiffres d'affaires dans l'industrie (+ 4,8 %), dans les services marchands (+ 4,2 %) et dans la construction (+ 2 %).

Avant la crise ukrainienne, les dépenses d'investissement paraissaient devoir progresser dans l'industrie (+ 5,4 %) mais marquer le pas dans les services marchands (-12,9 %) et dans la construction (- 1,8 %).

En 2021, les encours de crédits bancaires sont en progression, portés par les crédits à l'habitat et à l'équipement

Sur l'année 2021, l'encours de crédits bancaires progresse de 6,7 % en Corse ► **figure 2**. Cette hausse est bien supérieure à celle de la France de province (+ 4,9 %). L'encours total de crédits augmente dans les deux départements de Corse ► **figure 3**, mais plus sensiblement en Haute-Corse (+ 9,4 %) qu'en Corse du Sud (+ 3,8 %). Au final, la Haute-Corse reste majoritaire dans l'encours régional ► **figure 4**.

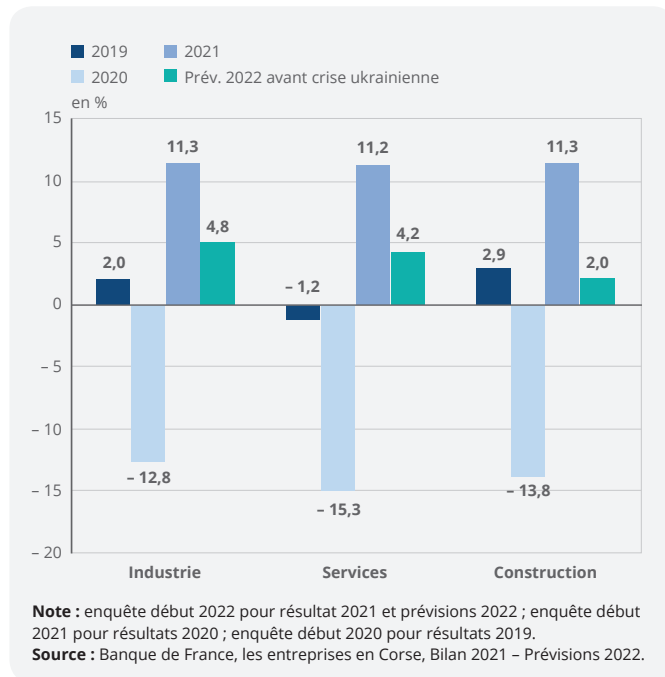
Dans la région, en 2020, la production de Prêts Garantis par l'État porte quasi exclusivement la tendance. En revanche, en 2021, ce sont les crédits à l'habitat et les crédits d'équipement, en hausse, qui soutiennent majoritairement la croissance. Ainsi, les crédits à l'habitat continuent leur progression (+ 7,4 %) en 2021. Ils représentent 58 % du total des crédits mais restent 4 points au-dessous de leur poids en France de Province ► **figure 5**.

Les crédits d'équipement augmentent de 5,5 % en Corse, soit plus vite qu'en France de Province (+ 4,0 %). Ils représentent désormais 24 % de l'encours global en Corse, contre 26 % en France de Province.

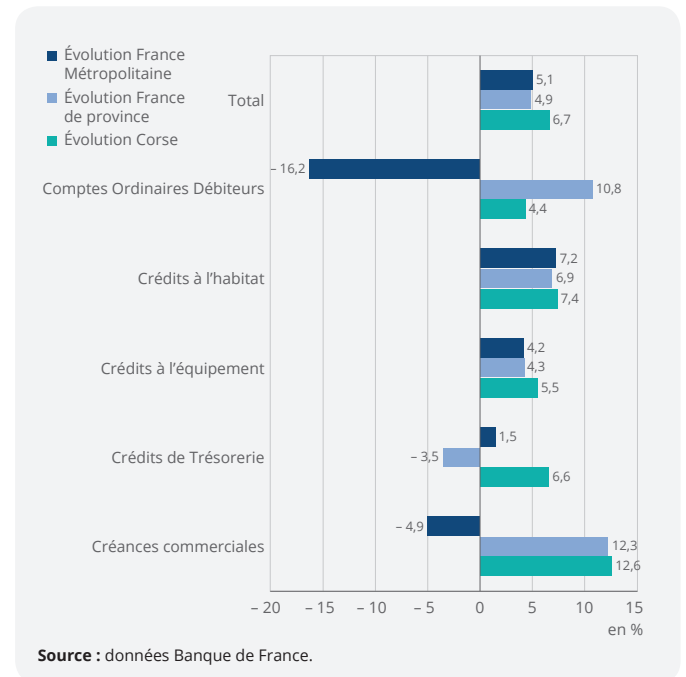
Auteur :

Bernard Benitez (Banque de France – Responsable des Affaires Régionales de Corse)

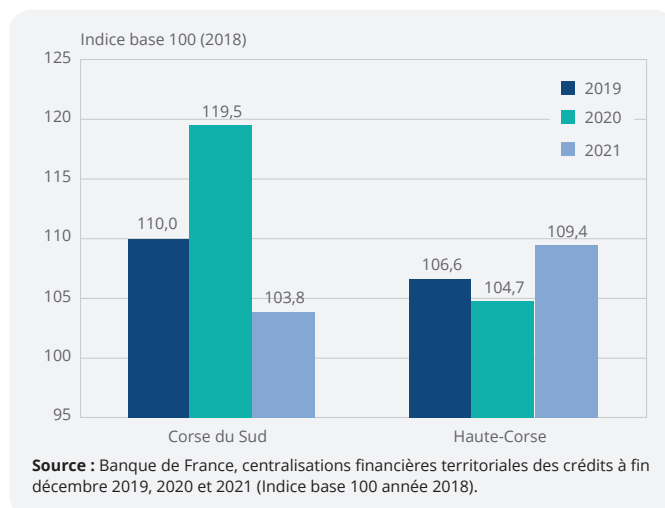
► 1. Évolution des chiffres d'affaires des trois grands secteurs d'activité en Corse



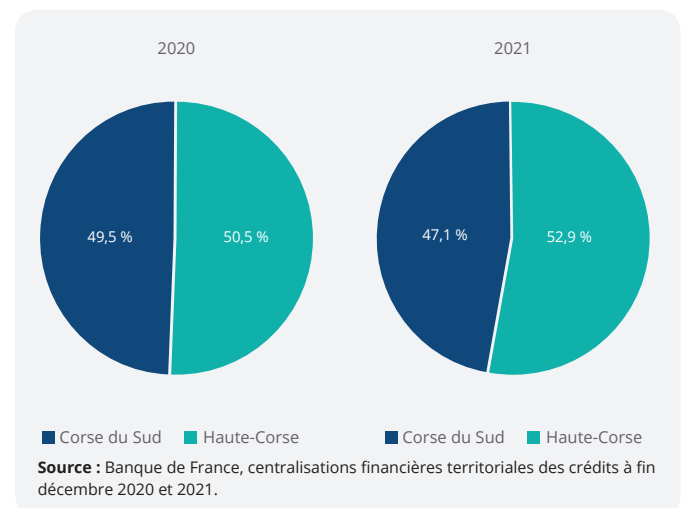
► 2. Évolution des crédits par type d'encours entre 2020 et 2021



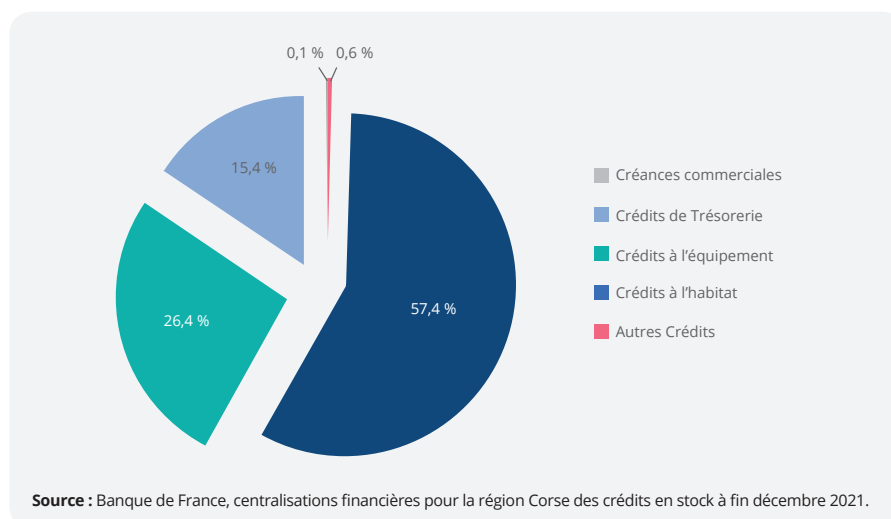
► 3. Évolutions départementales des encours de crédits en 2019 et 2020



► 4. Répartition départementale des encours des crédits entre 2010 et 2021



► 5. Répartition des crédits par type d'encours en 2021



► Pour en savoir plus

- « Bilan des entreprises en région Corse en 2021 et prévisions 2022 » Tendances régionales, Banque de France
- Un panorama complet sur le crédit, Banque de France

Chiffre d'affaires et investissement des entreprises : net rebond observé

En rupture avec l'année 2020 fortement impactée par la crise sanitaire, l'activité économique rebondit en 2021. Après une baisse significative régionale de près de 11 % en 2020 par rapport à 2019, le chiffre d'affaires déclaré des entreprises assujetties à la TVA en Corse est en nette augmentation (+ 16 % en un an). Bien que subissant des évolutions très contrastées, l'ensemble des secteurs observés est en progression. Les investissements sont également en hausse, en région (+ 16 %) et au plan national (+ 14 %). Le niveau d'avant crise est désormais dépassé tant en matière de chiffre d'affaires déclaré que d'investissements réalisés.

Des chiffres d'affaires déclarés en net rebond

L'année 2021 est caractérisée par un net rebond de l'activité économique. Tous secteurs confondus et tous régimes TVA pris en compte, les déclarations de chiffre d'affaires présentent des hausses mensuelles très significatives ► **figure 1**. La situation est en rupture avec 2020, période où le contexte sanitaire exceptionnel avait impacté significativement l'activité économique et au cours de laquelle les déclarations mensuelles régionales de chiffres d'affaires enregistraient une régression de l'activité économique pour onze des douze mois observés.

Le cumul annuel régional des chiffres d'affaires (CA) déclarés par les entreprises assujetties à la TVA, tous régimes de TVA confondus, progresse de 16 % par rapport à 2020. Le niveau d'avant crise est dépassé à compter de la fin du mois de juillet 2021 avec une augmentation du chiffre d'affaires régional cumulé de 1,9 % par rapport à la période 2019 correspondante. Au 31 décembre 2021, cet excédent atteint 3,8 %.

Au plan départemental, la hausse des chiffres d'affaires est plus marquée en Haute-Corse (+ 17,2 %) qu'en Corse-du-Sud (+ 14,8 %). Les données nationales affichent également un rebond de 13,5 % en rupture avec la chute activité observée en 2020 (- 12,0 %). Pour mémoire et à titre d'élément de contexte, la période de 2017 à 2019 présentait une tendance haussière de l'activité tant régionale que nationale.

Au 31 décembre 2021, en données cumulées, huit secteurs observés représentent près de 90 % du volume total du chiffre d'affaires déclaré par les entreprises, contre 80 % au plan national. Il s'agit des secteurs :

commerce et réparations automobile (41 %), construction (16 %), transport et entreposage (8 %), hébergement et restauration (7 %), industrie manufacturière (6 %), activités de services administratifs et de soutien (5 %), activités spécialisées, scientifiques et techniques (4 %) et activités immobilières (3 %) ► **figure 2**.

L'ensemble de ces secteurs présente une tendance à la hausse, bien que les évolutions constatées soient très hétérogènes ► **figure 3**. Les deux premiers secteurs d'activité insulaires connaissent une très nette progression. Ainsi, dans le « commerce et réparations automobile » (+ 17,2 %), l'augmentation régionale du CA est proche de celle constatée au plan national (+ 17,5 %). Le secteur de la construction affiche également une progression très significative sur l'île (+ 13,1 %), bien qu'en retrait par rapport aux données nationales (+ 15,7 %).

Des recettes de TVA en hausse

En données cumulées régionales, les recettes de TVA sont en hausse (+ 13,9 %). Cette augmentation fait suite au net retrait constaté en 2020 par rapport à la période 2019 correspondante (- 6,9 %) ► **figure 4**. En lien avec les différentes tendances d'activité économique constatées entre les deux départements, l'augmentation des recettes de TVA est plus marquée en Haute-Corse (+ 16,4 %) qu'en Corse-du-sud (+ 11,6 %).

Des investissements ayant retrouvé leur niveau d'avant crise

La TVA déductible sur immobilisations déclarée reflète le niveau

d'investissement, déterminant de la croissance à long terme (dépense engagée en vue d'obtenir des flux de revenus futurs). Par rapport à 2020, elle s'oriente à la hausse sur dix des douze mois de l'année ► **figure 5** et augmente de 13,7 % en 2021 dans la région contre 14,3 % au plan national. Le niveau d'avant crise est dépassé sur l'île (+ 0,7 % entre 2021 et 2019) et plus encore en France (+ 6,2 %).

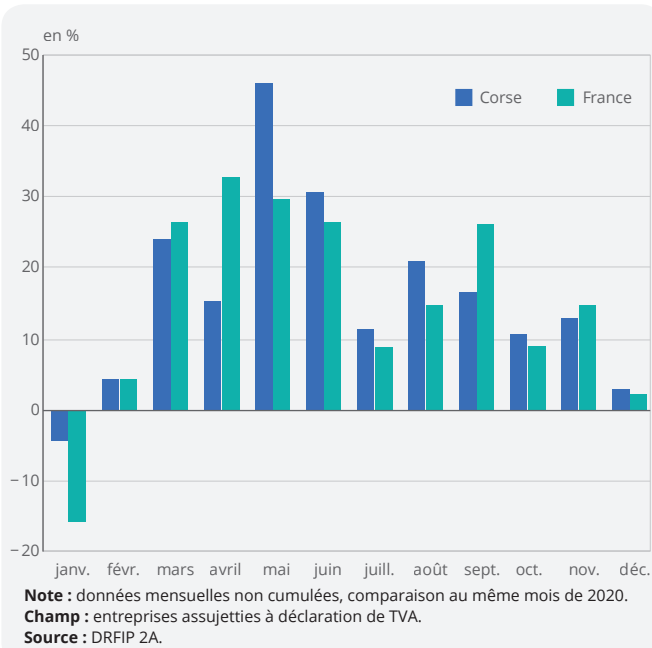
Une réduction notable des saisines CCSF

En 2021, la réduction notable des saisines des commissions des Chefs de Services Financiers (CCSF) de la région corse, constatée à compter de 2020, s'est encore accentuée (- 33 % par rapport à 2020 et - 65 % par rapport aux données 2019). En rupture avec la stabilité constatée depuis 2017, la baisse significative des dossiers de saisine se répercute sur celle des plans accordés (- 26 % par rapport à 2020 et - 65 % par rapport à la situation d'avant crise). En 2021, les plans attribués ont permis de préserver près de 303 emplois (contre 422 en 2020 et 485 en 2019). L'effet des mesures d'accompagnement mises en œuvre par les pouvoirs publics (dispositifs d'activités partielles, prêts garantis par l'État, fond national de soutien, remises et reports d'échéances fiscales et sociales, prise en charge des charges fixes) et l'arrêt d'activité des secteurs concernés par les mesures de fermetures administratives, peuvent pour partie expliquer la faible mobilisation des plans de règlement.

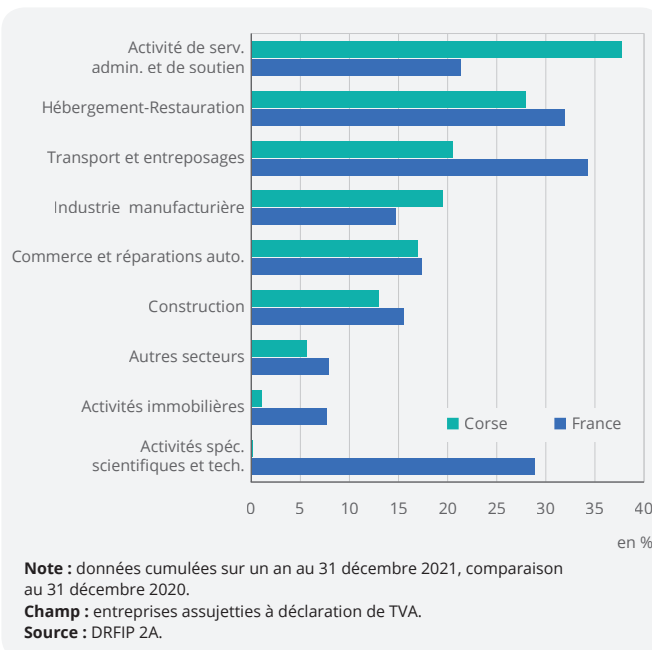
Auteur :

Marie Géronimi (DRFiP de Corse)

► 1. Comparaison régionale et nationale des évolutions mensuelles des chiffres d'affaires en 2021



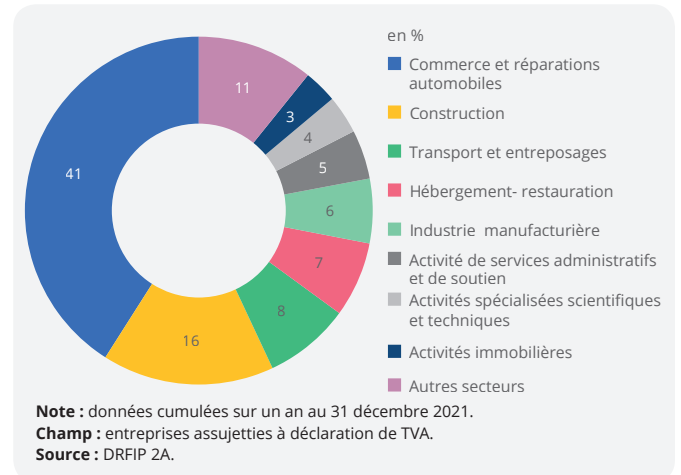
► 3. Évolution sectorielle des chiffres d'affaires déclarés en Corse et au plan national en 2021



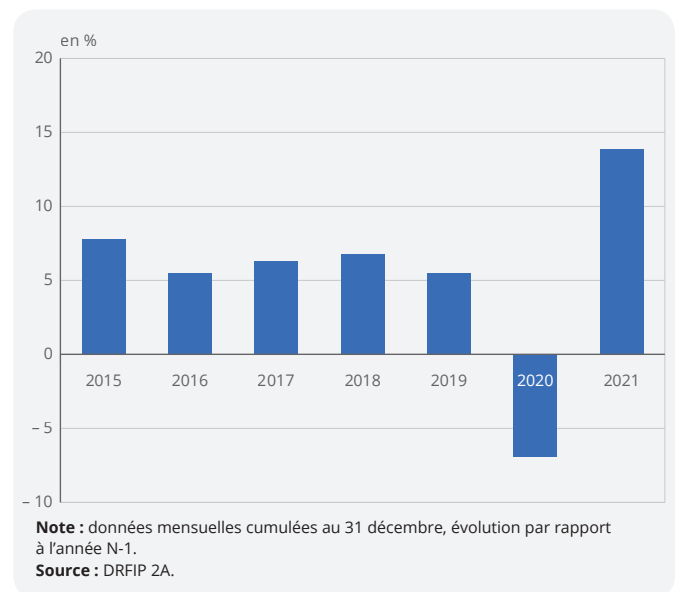
► Pour en savoir plus

- Portail statistique national de la DGFiP.

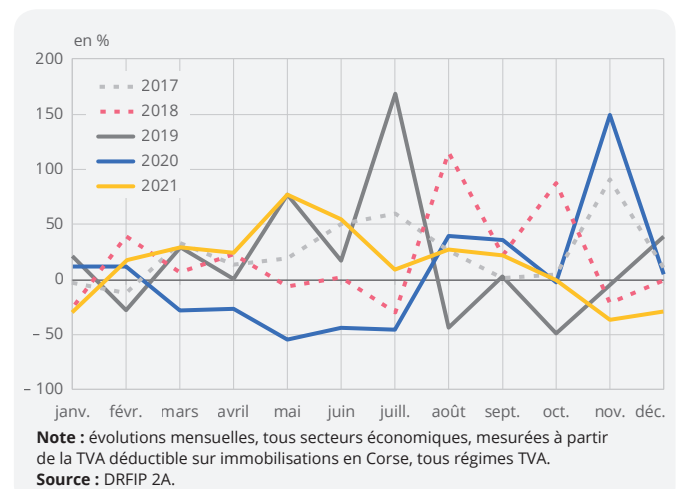
► 2. Répartition sectorielle des chiffres d'affaires déclarés en Corse en 2021



► 4. Évolution des recettes annuelles de TVA en Corse



► 5. Évolution mensuelle de l'investissement des entreprises en Corse



L'agriculture corse fait front dans un contexte climatique préoccupant

Le récent recensement agricole révèle une agriculture insulaire à rebours de la trajectoire nationale, avec un nombre d'exploitations qui cesse de baisser et un volume d'emploi en nette hausse. Les pratiques durables et les signes de qualité se situent également au-dessus de la moyenne hexagonale. Parmi les produits emblématiques de la région, les vins, agrumes et châtaignes vivent une bonne campagne 2021, au contraire de l'oléiculture. Le constat est plus mitigé pour les productions animales, en proie à des problématiques climatiques et structurelles récurrentes. La filière apicole est particulièrement touchée, pour la 2^e année consécutive.

Avec le seul mois d'avril en confinement et la reprise progressive des salons et autres manifestations, la crise sanitaire impacte beaucoup moins les productions agricoles et leur commercialisation. En revanche, les effets désormais réguliers du réchauffement climatique sont beaucoup plus préoccupants pour la profession, qui doit s'adapter à ces aléas de plus en plus fréquents.

Une agriculture corse qui résiste

L'année 2021 est marquée par les premiers résultats de l'opération décennale de recensement agricole. Millésimés 2020, ceux-ci vont à l'encontre de la tendance nationale et sont encourageants pour l'agriculture insulaire. La Corse est la seule région métropolitaine où la lente érosion du nombre d'exploitations, constatée depuis un demi-siècle, s'interrompt ► **figure 1**. Si, avec 2 936 exploitations, la croissance est de 4,5 % en dix ans, elle est encore plus nette en termes d'emplois directs : 4 500 équivalents temps-plein travaillent sur les exploitations, soit une hausse de 12 %. La Corse se distingue également par un dynamisme plus prononcé quant aux pratiques porteuses pour la profession : une exploitation sur six est dorénavant « bio », une sur trois bénéficie d'une appellation et huit sur dix commercialisent au moins une partie de leur production en circuit court.

Viticulture : un meilleur contexte sur les marchés

Avec 345 000 hectolitres, la production 2021 est conforme à la moyenne des cinq années précédentes, mais en recul de 11 % par rapport à l'excellente récolte de 2020 ► **figure 2**. En l'absence d'aléas sanitaires importants, les raisons sont à rechercher dans les manifestations de plus en plus fréquentes et hétérogènes du

réchauffement climatique : pluviométrie atone, avec sécheresse estivale particulièrement marquée, mais aussi gels localisés au printemps. En termes de commercialisation, la saison touristique a porté le marché insulaire, où s'écoule environ un tiers de la production. À l'international (20 % de la production régionale), la situation s'est aussi améliorée avec le changement politique aux États-Unis et la fin de la surtaxe sur les vins français.

Clémentine : la filière investit pour l'avenir

Pour fêter les 15 ans de l'obtention de l'Indication Géographique Protégée (IGP), la récolte de clémentines corses est encore importante (37 350 tonnes) et de bonne qualité pour la saison 2021/2022 ► **figure 3**. Sa commercialisation est satisfaisante, avec des cours sur les marchés de gros supérieurs aux années précédentes. La mise en place d'un pont aérien avec le Maroc, initiée l'an passé au plus fort de la crise Covid, est renouvelée en 2021, pour faciliter l'acheminement de la main-d'œuvre saisonnière nécessaire à la cueillette des fruits. La filière poursuit sa modernisation, avec le lancement de chantiers d'unités locales de transformation pour les fruits de calibre insuffisant, qui étaient auparavant traités sur le continent, et une réflexion sur le renforcement de capacité en locaux réfrigérés pour la conservation.

Destins croisés pour l'olive et la châtaigne

Parmi les productions caractéristiques insulaires, la récolte de châtaignes est particulièrement importante en 2021, renouant avec les années fastes qui approchent ou dépassent les 200 tonnes. En revanche, des difficultés sanitaires majeures (forte pression de la mouche de

l'olive, attaques du charançon de l'olivier) ont affecté la récolte d'olives, très déficitaire après une année 2020 exceptionnelle.

Un climat préoccupant pour les productions animales

Les productions animales sont à nouveau touchées par les difficultés sanitaires ou structurelles qui les pénalisent régulièrement. La fermeture des abattoirs de Ponte-Leccia et de Cuttoli complique l'organisation des abattages, notamment en fin d'année, pleine saison pour les porcs et les agneaux. Cela nécessite l'adaptation des tonnages dans les autres structures de l'île. La rénovation du parc des abattoirs insulaires est un objectif majeur pour la filière.

Plusieurs foyers de fièvre catarrhale ovine (FCO), également connue sous le nom de « Bluetongue » (ou maladie de la langue bleue) ont été détectés au cours de l'automne 2021. La surveillance des troupeaux et les mesures sanitaires sont renforcées.

Autre source de préoccupation pour les éleveurs, la sécheresse récurrente ces dernières années limite la production fourragère locale. Déficitaire pour nourrir un cheptel important, même si en légère baisse ces dernières années ► **figure 4**, elle nécessite un recours accru à des achats coûteux de fourrages en provenance de la plaine de Crau.

Les conditions climatiques impactent également depuis plusieurs années la population des essaims d'abeilles et la production de miel. Approchant régulièrement les 20 kg par ruche il y a encore quelques années, le rendement est tombé à moins de 14 kg lors des deux derniers exercices.

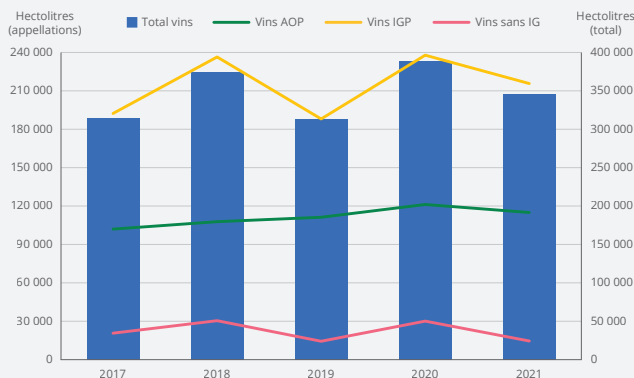
Auteur :
Philippe Pailler (Draaf-Corse / SRISE)

► 1. Principaux résultats du recensement agricole 2020

	2010	2020	Évolution 2020/2010 (%)
Exploitations (nombre)	2 810	2 936	4,5
<i>Dont sous formes sociétaires (%)</i>	9,4	16,6	+ 7,2 points
SAU totale (ha)	167 896	167 644	-0,2
Part des exploitations en agriculture biologique ¹ (%)	6,8	17,3	+ 10,5 points
Part des exploitations sous signes officiels de qualité ou d'origine ² (%)	17,9	34,9	+ 17,0 points
Part des exploitations vendant en circuit court (%)	62,7	79,3	+ 16,6 points
Travail agricole (ETP)	4 017	4 504	12,1
<i>dont permanents familiaux (hors chefs et co-exploitants)</i>	445	337	- 24,3
<i>dont saisonniers ou occasionnels</i>	232	443	90,9

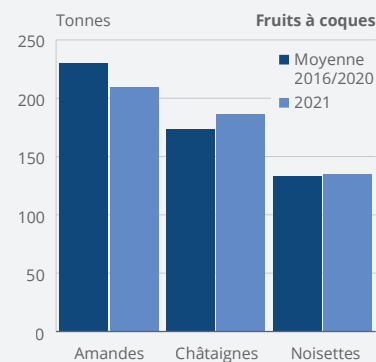
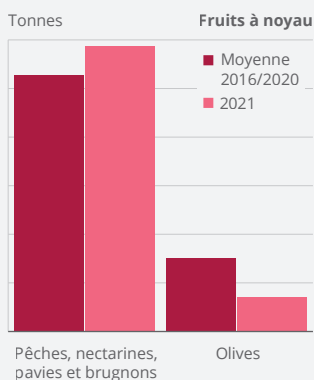
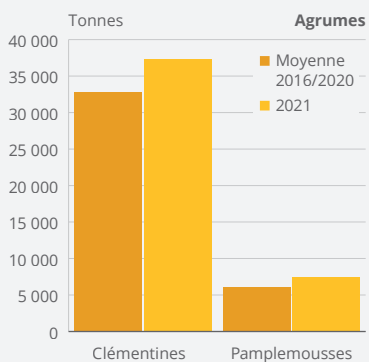
Notes : 1. Certifiée ou en conversion ; 2. Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG.
Source : Agreste - Recensements agricoles.

► 2. Évolution de la production de vin



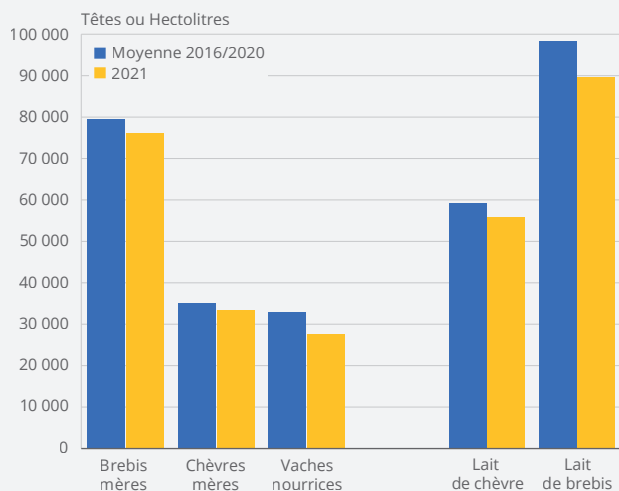
Note : données 2021 provisoires.
Source : Agreste - Statistique Agricole Annuelle (SAA).

► 3. Production des vergers



Note : données 2021 provisoires.
Source : Agreste - Statistique Agricole Annuelle (SAA).

► 4. Bétail et production de lait



Note : données 2021 provisoires.
Source : Agreste - Statistique Agricole Annuelle (SAA).

► Pour en savoir plus

- Recensement agricole 2020 : premiers résultats Corse.
- Recensement agricole 2020 : premiers résultats nationaux.
- Viticulture : une cuvée 2021 chahutée mais prometteuse.
- Un bon millésime pour la clémentine corse.

Une reprise de la construction en 2021 mais sans retrouver les niveaux d'avant crise

En 2021, les autorisations de construction de logements augmentent de 27 % en un an mais sans renouer avec leur niveau d'avant crise (- 19 %). De même, les mises en chantiers se réorientent à la hausse mais restent inférieures d'un quart à celles de 2019. En outre, les autorisations de construire des locaux professionnels augmentent de 9 % en un an. Si les mises en vente de logements neufs restent en recul en 2021, les ventes effectives sont en nette hausse (+ 34 %). Ainsi, le stock de logements à vendre est le plus faible depuis 2010 avec 1 050 unités fin 2021.

Nette reprise des autorisations de construire

Après une année 2020 marquée par une très nette chute du nombre d'autorisations de construire délivrées pour des logements (- 36 % par rapport à 2019), l'année 2021 est marquée par une reprise des permis (+ 27 % en un an, données cumulées sur 12 mois) ► [figure 1](#). On note néanmoins une forte disparité géographique entre une poursuite de la baisse en Corse du sud (- 8 %) et un très fort rebond en Haute-Corse (+ 58 %) ► [figure 2](#).

En cumul annuel, les autorisations de construire restent néanmoins très en deçà des niveaux d'avant crise sur l'île (- 19 % par rapport à 2019), alors qu'elles les dépassent de 4 % en France (hors Mayotte).

Les autorisations de construire délivrées pour des logements individuels ont été supérieures de 4 % à celles concernant des logements collectifs alors que tendanciellement, depuis 2010 elles sont moins nombreuses que ces dernières (- 15 %). En 2021, 70 % des autorisations pour des logements individuels correspondent à un permis pour un seul logement (en complément un permis unique peut correspondre à plusieurs maisons individuelles) ► [définitions](#). En 2021, la surface totale autorisée pour la construction de locaux professionnels a augmenté 9 % et passe de 132 406 m² à 144 752 m² ► [figure 3](#). Elle reste toutefois en baisse de 32 % par rapport à 2019 contre 11 % au niveau national.

Un quart de cette surface est destiné à la construction d'entrepôts et un cinquième pour l'exploitation agricole ou forestière.

La surface moyenne de locaux autorisée par permis est de 400 m².

Les mises en chantier se redressent doucement

Cumulés sur l'année 2021, 3 600 chantiers ont débuté pour des logements, soit + 2 % par rapport à l'année 2020 ► [figure 4](#). La situation est à nouveau contrastée entre la Corse-du-Sud (+ 5 %) et la Haute-Corse (- 0,6 %). Sur l'île, les mises en chantier restent globalement inférieures de 24 % à celles de l'année 2019 alors qu'elles dépassent leur niveau d'avant crise au niveau France (hors Mayotte) avec + 2 %.

Logements neufs : baisse des mises en vente mais relance des ventes effectives

En 2021, après deux années de nette diminution, les nouvelles offres de vente de logements neufs continuent de baisser de 10 % avec 935 unités. En revanche, après une année 2020 marquée par un faible niveau de logements vendus (1 106 unités), les ventes repartent nettement à la hausse avec 1 481 transactions, soit une augmentation de 34 % qui ne permet pourtant pas de retrouver le niveau d'avant crise. En conséquence, le nombre de logements disponibles passe de 1 507 à 1 050 unités fin 2021, le plus faible stock depuis 2010 ► [figure 5](#).

Pour l'ensemble de la France métropolitaine, les mises en vente de logements neufs ont augmenté nettement, de 86 300 à 101 300, soit + 17 % en un an. Simultanément, les ventes ont augmenté

de 15 % avec 116 700 réservations en 2021. Le niveau des mises en vente et des ventes de logements neufs se réoriente à la hausse mais sans retrouver son niveau d'avant-crise. Ainsi, le stock de logement baisse aussi au niveau national (- 6 %) mais moins fortement qu'en Corse (- 30 %).

Un marché du logement neuf corse toujours dominé par les appartements

En 2021, 1 359 appartements neufs et 122 maisons neuves ont été vendus en Corse. En 2021, les appartements constituent 93 % des mises en vente, et 93 % du stock de logements à vendre en fin d'année ► [figure 6](#).

Le prix moyen du m² en collectif a augmenté de 7 % en un an pour s'établir à 3 894 euros, soit un prix un peu moins élevé que le prix du m² en neuf pour la France métropolitaine à 4 420 euros (+ 2,5 % en un an).

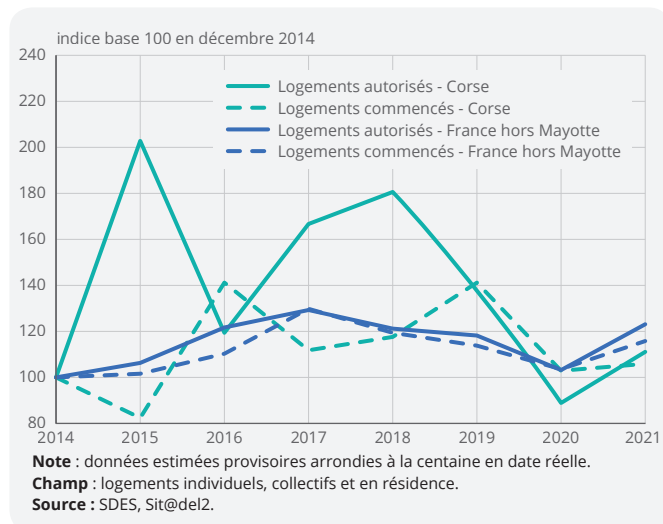
Les maisons neuves vendues en Corse représentent un marché très restreint. Le faible nombre de transactions et l'hétérogénéité de l'offre limitent toute comparaison annuelle ou spatiale des prix. En 2021, le prix moyen d'une maison neuve atteignait 384 843 euros sur l'île.

En France métropolitaine, le prix moyen d'une maison neuve s'établit à 329 942 euros soit + 2,3 % en un an.

Auteur :

Joseph Dornbusch (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse)

► 1. Évolution de la construction de logements



► 4. Logements commencés par département

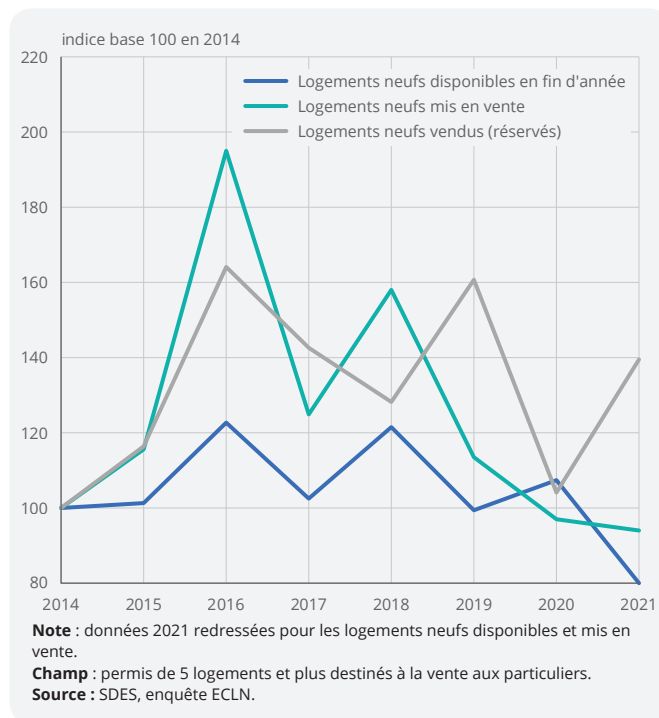
Zonage	Logements en 2021 (nombre)	Évolution 2021/2019 (%)	Évolution 2021/2020 (%)	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 ¹ (%)
Corse-du-Sud	1 900	- 26,6	5,0	8,5
Haute-Corse	1 700	- 21,8	- 0,6	6,2
Corse	3 600	- 24,4	2,2	7,4
France hors Mayotte	390 100	1,8	11,7	2,6

¹ : évolution qui aurait été observée pour les logements commencés, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Notes : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle. Les évolutions sont calculées sur données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Source : SDES, Sit@del2.

► 5. Évolution de la commercialisation de logements neufs



► 2. Construction autorisée de logements par département

	Logements en 2021 (nombre)	Évolution 2021/2019 (%)	Évolution 2021/2020 (%)	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 ¹ (%)
Corse-du-Sud	1 400	- 43,7	- 7,7	6,0
Haute-Corse	2 700	5,9	58,1	7,0
Corse	4 000	- 18,8	26,9	6,5
France hors Mayotte	470 000	4,1	19,2	3,4

¹ : évolution qui aurait été observée pour la construction autorisée de logements, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Notes : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle. Les évolutions sont calculées sur données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Source : SDES, Sit@del2.

► 3. Construction autorisée de locaux non résidentiels selon le type

	Corse				France entière			
	Surfaces autorisées en 2021 (milliers de m ²)	Évolution 2021/2019 (%)	Évolution 2021/2020 (%)	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 ¹ (%)	Évolution 2021/2019 (%)	Évolution 2021/2020 (%)	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 ¹ (%)	
Artisanat	12	369,2	1 899,8	- 12,9	8,1	16,8	5,5	
Bureaux	16	- 6,0	23,6	- 1,2	- 20,7	2,4	9,7	
Commerce	20	- 49,3	151,9	- 2,9	- 14,6	6,3	0,1	
Entrepôt	34	- 2,7	0,6	- 0,6	- 5,5	35,5	14,3	
Exploitation agricole ou forestière	26	- 47,2	- 9,7	- 7,1	- 16,4	- 3,0	0,2	
Hébergement hôtelier	12	- 49,9	- 36,9	10,4	- 28,2	- 18,7	10,9	
Industrie	5	- 80,7	97,3	14,9	2,9	22,9	5,2	
Service public ou d'intérêt collectif	20	4,2	- 25,2	- 23,0	- 12,2	7,5	1,8	
Ensemble	145	- 31,8	9,3	- 5,0	- 11,3	10,5	5,0	

¹ : évolution qui aurait été observée pour la construction autorisée de locaux non résidentiels, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Note : données brutes provisoires en date réelle.

Source : SDES, Sit@del2, estimations au 30 avril 2022.

► 6. Ventes des maisons et des appartements neufs

	Corse				France métropolitaine			
	En 2021 (nombre ou prix en euro)	Évolution 2021/2019 (%)	Évolution 2021/2020 (%)	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 ² (%)	En 2021 (nombre ou prix en euro)	Évolution 2021/2019 (%)	Évolution 2021/2020 (%)	Évolution annuelle moyenne 2019/2014 ² (%)
Maisons neuves								
Nombre de ventes ¹	122	69,4	93,7	6,7	7 583	- 13,7	8,0	4,0
Prix moyen par maison	384 843	- 5,7	7,4	- 0,4	329 942	18,6	12,9	2,0
Appartements neufs								
Nombre de ventes ¹	1 359	- 16,9	30,3	10,1	109 131	- 10,8	15,5	10,1
Prix moyen au m ²	3 894	12,2	7,4	0,3	4 420	4,0	2,5	2,1

¹ : réservations avec dépôt d'arrhes.

² : évolution qui aurait été observée pour les ventes des maisons et des appartements neufs, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Champ : permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers ; France métropolitaine.

Source : SDES, enquête ECLN.

► Pour en savoir plus

- La DREAL de Corse publie des analyses et met à disposition des données en matière de construction neuve, de commercialisation de logements neufs, relatives au parc locatif social, de foncier, de rénovation énergétique sur le site de l'observatoire du logement de la Corse.
- Profil environnemental de la Corse 2016.

En 2021, les trafics aériens et – surtout – maritimes restent en retrait par rapport à l'année 2019

En 2021, le prolongement des mesures sanitaires en début d'année et le confinement généralisé au mois d'avril entravent sévèrement les déplacements des personnes et obèrent jusqu'au mois de mai la reprise des transports de voyageurs. Ainsi, malgré une belle saison estivale et une arrière-saison dynamique, le nombre de passagers hors croisiéristes accueillis dans les ports et aéroports de Corse reste en retrait de 19 % du trafic de 2019. Le transport aérien atteint un niveau de 14 % inférieur à celui de 2019 et la perte est plus marquée du côté du maritime hors croisiéristes avec – 23 %.

Avec 6,7 millions de passagers transportés en 2021, le trafic de voyageurs progresse de 43 % sur un an. Toutefois, hors croisiéristes, le nombre de passagers des ports et aéroports de Corse reste encore bien inférieur à son niveau de 2019, soit une perte totale de 1,5 millions de passagers (– 19 %). En effet, entre janvier et avril, les mesures d'endiguement face à la pandémie brident les transports de passagers ► **figure 1**. La reprise des trafics aériens et maritimes s'opère progressivement en mai et juin mais reste très inférieure à son niveau de 2019. Les deux mois d'été se rapprochent d'un niveau d'activité quasi-normal alors que l'arrière-saison s'avère plus dynamique. En 2021 comme en 2019, 75 % du trafic annuel hors croisiéristes se répartit de mai à septembre.

Les « trafics croisiéristes », redémarrés en juillet, comptabilisent 53 000 croisiéristes ayant débarqué ou embarqué en Corse en 2021, soit 94 % de moins qu'en 2019.

Le trafic aérien souffre encore de l'absence de liaisons étrangères

En 2021, les trafics aériens de passagers représentent 3,7 millions de voyageurs. En retrait de 14 %, ils totalisent une perte de 580 000 voyageurs, par rapport à 2019. Le fort recul enregistré au cours des six premiers mois de l'année (– 42 %), à l'instar du niveau enregistré sur l'année 2020, est néanmoins comblé au second semestre 2021. En effet, l'élargissement de la couverture vaccinale et l'amélioration du contexte sanitaire permettent au transport aérien de rebondir nettement à partir de juillet avec le démarrage de la saison estivale et de rester bien orienté jusqu'à la fin de l'année (+ 5 % sur 2019).

Sur les lignes françaises, le trafic aérien s'élève à 3,4 millions de passagers. Par rapport à 2019, le repli est contenu à 7 %. Parmi les quatre aéroports insulaires, seul celui de Figari enregistre une hausse de

fréquentation de 6 % avec 43 500 passagers supplémentaires. Inversement, Ajaccio et Calvi affichent un repli de leur trafic de plus de 12 %. La situation la plus défavorable concerne l'aéroport de Bastia qui cède encore 23 % à son niveau d'avant crise. Les échanges avec l'étranger restent fortement impactés par les contraintes pesant sur les déplacements internationaux. En 2021, ils représentent à peine la moitié de ce qu'ils étaient en 2019, soit 325 000 voyageurs ► **figure 2**. Ce nombre progresse légèrement par rapport à 2020, mais correspond seulement à 9 % des flux aériens insulaires, contre 15 % en 2019. Les liaisons les plus impactées sont celles avec l'Allemagne (– 49 %) et la Belgique (– 38 %).

Les Low Cost moins impactées que les lignes régulières

Dans ce contexte, les compagnies Low Cost sont moins impactées que les compagnies régulières. Alors qu'Air Corsica et Air France accusent ensemble une perte de trafic de 21 % par rapport à 2019, les compagnies à bas prix, avec 1 626 000 voyageurs transportés, enregistrent un recul de 3 %, et certaines retrouvent même leur niveau d'avant crise (Volotea et Ryanair). De fait, leur part dans la desserte aérienne de l'île progresse de 5 points par rapport à l'année 2019 et, en dépit d'une saison touristique retardée, les Low Cost représentent 44 % du trafic en 2021. Les vols restent toutefois très concentrés sur l'été (89 % de leurs passagers sont transportés entre juin et octobre). Volotea et Easyjet représentent respectivement la moitié et un tiers du marché Low Cost.

Une reprise modérée dans les trafics maritimes

Avec 3,0 millions de voyageurs transportés sur les lignes régulières en 2021, les trafics

maritimes (hors croisiéristes) sont encore loin d'atteindre leur niveau de 2019 (– 23 %). Encore inférieurs à ceux de l'aérien, les flux maritimes (hors croisiéristes) représentent 45 % du trafic de passagers contre 50 % avant crise.

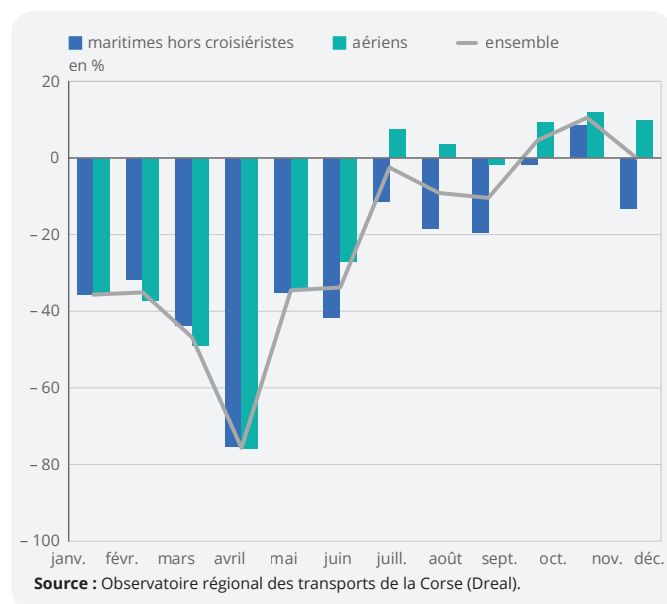
Malgré une nette amélioration sur un an, les échanges avec la France restent en retrait de 11 % par rapport à 2019, et atteignent à peine la moitié de leur niveau d'avant-crise avec l'Italie (– 48 %) ► **figure 3**. Mais contrairement à 2020 où tous les ports de Corse affichaient une chute importante de leur trafic, la fréquentation portuaire est plus contrastée en 2021. La situation demeure difficile pour le port de Bastia (– 30 %) avec 648 000 passagers en moins. La perte est la plus importante à Bonifacio qui atteint seulement 30 % de son trafic de 2019. Ces deux ports insulaires sont encore, pour une partie de l'année 2021, amputés de leurs liaisons avec l'Italie et la Sardaigne. Le port d'Ajaccio cède 14 % à son niveau d'avant-crise. En revanche, l'embellie est réelle à l'île Rousse, et surtout à Porto-Vecchio, les trafics dépassent respectivement de 7 % et 18 % ceux de 2019. À Propriano, le seuil de 2019 est à portée de main avec un repli de 4 %.

En 2021, la Corsica Ferries transporte 70 % de l'ensemble des passagers des lignes Corse-continent et Corse-Italie alors même que son trafic de passagers reste en repli par rapport à 2019 (– 18 %). La Corsica Linea est la seule à enregistrer une hausse annuelle de la fréquentation (+ 15 % par rapport à 2019) et représente 17 % du flux maritime en 2021. La Méridionale (4,5 % des passagers) connaît quant à elle une très forte baisse par rapport à 2019 (– 44 %). Blu Navy et Moby Line, qui desservent les ports italiens, représentent 8 % du trafic et sont les plus impactées en lien avec les restrictions sur les déplacements internationaux.

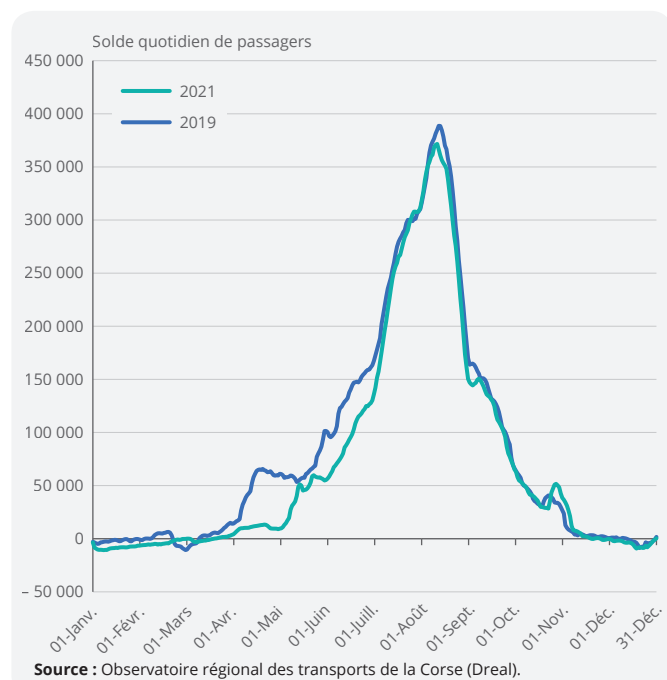
Auteur :

Marie-Pierre Nicolai (Insee)

► 1. Évolution du nombre de passagers transportés selon le type de trafic en 2021, par rapport à 2019



► 4. Variation de population quotidienne générée par les trafics maritimes et aériens en 2021 et 2019



► 2. Trafics aériens

En milliers de passagers au départ et à l'arrivée

Aéroports	2018	2019	2020	2021	Évolution 2021/2019 (%)
Ajaccio	1 673	1 619	945	1 416	-12,5
Bastia	1 525	1 562	816	1 203	-23,0
Calvi	335	338	186	296	-12,4
Figari	756	749	477	793	5,8
Total Corse	4 289	4 263	2 424	3 707	-13,6
dont Low cost	1 458	1 670	858	1 626	-2,6
Corse-continent	3 613	3 616	2 242	3 357	-7,1
Corse-étranger	676	647	164	326	-49,6

Note : totaux et évolutions calculés sur données non arrondies.

Source : Observatoire régional des transports de la Corse (Dreal).

► 3. Trafics maritimes sur lignes régulières

En milliers de passagers au départ et à l'arrivée

Ports	2018	2019	2020	2021	Évolution 2021/2019 (%)
Ajaccio	989	940	642	811	-13,7
Bastia	2 169	2 130	1 150	1 482	-30,4
Bonifacio	274	289	73	85	-71,6
Calvi	0	0	0	0	0,0
L'Île-Rousse	405	337	194	360	6,8
Porto-Vecchio	194	199	162	234	17,6
Propriano	65	59	45	56	-4,4
Total Corse	4 097	3 954	2 266	3 029	-23,4
Corse-continent	2 730	2 526	1 703	2 242	-11,2
Corse-Italie	1 367	1 395	550	727	-47,9

Note : totaux et évolutions calculés sur données non arrondies.

Source : Observatoire régional des transports de la Corse (Dreal).

► Encadré 1 – 371 000 personnes de plus sur l'île à la mi-août

Du 9 juillet au 27 août, le solde des arrivées et départs de passagers se traduit par la présence quotidienne de 200 000 à 371 000 personnes supplémentaires à la population sur le territoire insulaire. Elles sont plus de 300 000 personnes entre le 25 juillet et le 20 août, période légèrement plus courte qu'en 2019. Le 11 août 2021, point culminant de la fréquentation estivale, la Corse a accueilli 371 000 personnes de plus que sa population résidente. Ce solde était de 389 000 au 13 août 2019 ► [figure 4](#).

► Pour en savoir plus

- Observatoire régional des transports de la Corse.
- Notes de conjoncture trimestrielles, Insee Conjoncture Corse.

Le tourisme reprend des couleurs en été et en arrière-saison

Dans les secteurs de l'hébergement et restauration, les chiffres d'affaires restent impactés par les effets de la crise jusqu'en mai 2021. Puis, avec la fin des restrictions sanitaires, ils se redressent et dépassent leur niveau d'avant crise de juillet à novembre. Néanmoins, cette embellie est moins sensible pour la fréquentation hôtelière qui reste globalement en retrait entre mai et décembre malgré une belle arrière-saison. Dans les campings, le recul de la clientèle étrangère n'est pas compensé par la hausse de fréquentation de la clientèle française. Dans les Autres Hébergements Collectifs de Tourisme, plus orientés vers la clientèle nationale, la fréquentation approche les niveaux de 2019.

En avant saison 2021, les secteurs de l'hébergement et restauration, les plus liés au tourisme, restent fortement impactés par les mesures d'endiguement : fermetures prolongées d'établissements et contraintes maintenues sur les déplacements. Jusqu'en mai, les chiffres d'affaires (CA) déclarés par les entreprises sont encore nettement inférieurs à ceux de 2019. En avril, en plein confinement, la perte est la plus forte, de 77 % dans l'hébergement et 86 % dans la restauration ► **figure 1**.

En mai, lors des réouvertures des établissements, les recettes de l'hébergement et restauration représentent la moitié de celles de 2019. Avec le déconfinement, l'éveil de la saison estivale permet à l'activité de se redresser. Ainsi en juin, les CA dans la restauration se stabilisent par rapport au même mois de 2019. À partir de juillet, les recettes dépassent leur niveau d'avant crise (+ 23 %) et restent supérieures jusqu'en novembre. Après un redémarrage plus tardif dans l'hébergement elles progressent aussi entre + 10 % et + 22 % de juillet à octobre par rapport à 2019. En fin d'année, la nouvelle dégradation des recettes, en particulier dans l'hébergement en novembre et décembre (- 25 %), traduit encore la fragilité d'un secteur amputé de sa clientèle étrangère.

Hôtels : le repli de fréquentation s'atténue à partir de juillet

En 2021, le nombre de nuitées passées dans les hôtels de Corse s'établit à 2 563 milliers ► **figure 2**, soit une perte de 20 % par rapport à 2019. Ce repli est malgré tout moins marqué qu'en France métropolitaine (- 38 %).

De mai à décembre **avertissement**, ce chiffre s'établit à 2 491 milliers en recul de 14 % par rapport à la même période de 2019. Les contraintes de déplacements à l'international pèsent encore considérablement sur la fréquentation hôtelière. Le nombre de nuitées de la clientèle étrangère baisse de 57 % par rapport à 2019. Malgré la

présence accrue des touristes français, en augmentation de 2 % par rapport à l'avant crise, l'absence des visiteurs étrangers induit une perte nette totale de 401 000 nuitées dans les hôtels.

Le recul de fréquentation impacte davantage les établissements non-classés (- 40 %). Les hôtels 3 étoiles, qui concentrent plus de la moitié des nuitées hôtelières insulaires, cèdent 13 % à leur niveau de 2019 ► **figure 3**. Les établissements 4 et 5 étoiles se rapprochent davantage de leur seuil de fréquentation antérieur (- 7,5 %).

Avec le déconfinement et la réouverture progressive des établissements, la reprise d'activité s'amorce courant mai. Toutefois, en avant-saison, les taux d'occupation restent faibles (31 %) et le repli de fréquentation (- 63 % de nuitées par rapport à mai 2019) positionne la Corse encore parmi les trois régions les plus impactées de France, derrière Grand Est et Île-de-France (respectivement - 64 % et - 77 %) ► **figure 4**.

En cœur de saison, le taux d'occupation dans les hôtels en Corse se redresse et atteint 85 % en août, bien supérieur à celui de France métropolitaine (64 %). Ainsi, le nombre de nuitées se rapproche des niveaux d'avant crise (- 1 % en juillet et - 2 % en août). L'arrière-saison se révèle favorable aux établissements hôteliers qui enregistrent une progression de leurs nuitées de 10 % en octobre et 22 % en novembre par rapport aux seuils de 2019. L'excédent est de 2 % en décembre.

L'hôtellerie de plein air pénalisée par l'absence de clientèle étrangère

Entre mai et septembre 2021, le nombre de nuitées dans les campings diminue de 11,5 % par rapport à 2019, passant de 4 126 milliers à 3 649 milliers ► **figure 5**. Ce repli est plus important qu'au niveau national (- 5,5 %) et le plus marqué des régions situées en façade maritime. Comme dans les hôtels, les contraintes sanitaires sur les déplacements internationaux ont privé les campings corses de la clientèle étrangère. Celle-ci recule de

43 % sur l'ensemble de la saison et de 39 % au cœur de la saison. En revanche, ces mesures ont favorisé la venue des touristes français, nettement plus nombreux qu'en 2019 (+ 8 %), notamment en septembre (+ 29,5 %).

Les campings classés 3, 4 ou 5 étoiles sont les moins pénalisés. Dans ces établissements, les emplacements équipés sont prisés par les clients français : leur fréquentation augmente respectivement de 11 % et 16 %.

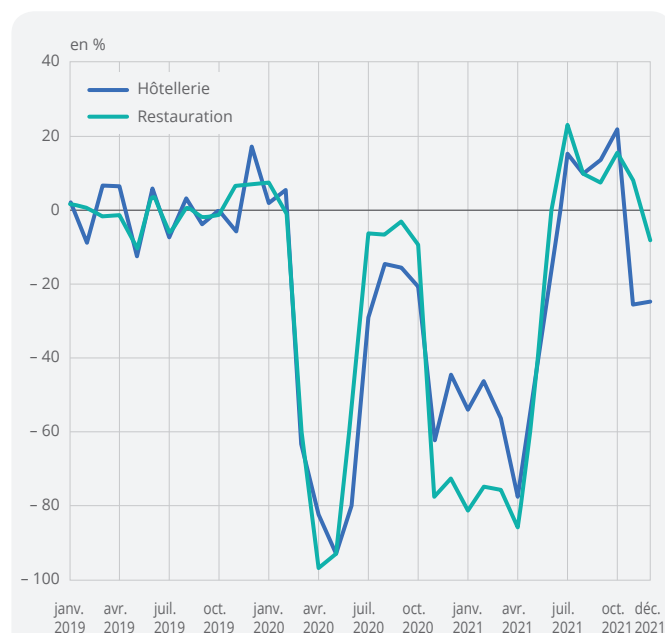
AHCT : un mode d'hébergement mieux loti grâce à sa clientèle française

Entre mai et décembre, les Autres Hébergements Collectifs de Tourisme (AHCT) enregistrent 2 979 milliers de nuitées en 2021, soit un retrait de 4 % par rapport à 2019, relativement faible au regard de la moyenne nationale (- 9 %). Contrastant avec le recul très marqué d'un début de saison en proie aux incertitudes malgré le déconfinement (entre - 45 % en mai et - 30 % en juin), le rebond des nuitées s'opère dès juillet (+ 4 %). La fréquentation ne cesse ensuite de progresser par rapport à son niveau d'avant crise, surtout en arrière-saison, de 12 % en septembre à 21 % en novembre. Offrant pour une partie d'entre eux une autonomie en termes de restauration, les AHCT attirent des vacanciers qui souhaitent préserver au mieux les gestes barrières et sont plébiscités par la clientèle française. Celle-ci progresse de 7 % par rapport à la même période d'avant-crise, limitant largement les conséquences du recul des nuitées étrangères (- 44 %). Notamment entre juillet et octobre, la progression de la fréquentation française (+ 18 %) annihile le repli des touristes étrangers (- 34 %) et engendre un excédent des nuitées globales dans les AHCT (+ 6,5 % par rapport à la même période de 2019).

Auteur :

Marie-Pierre Nicolai (Insee)

► 1. Évolution du chiffre d'affaires dans l'hôtellerie et la restauration

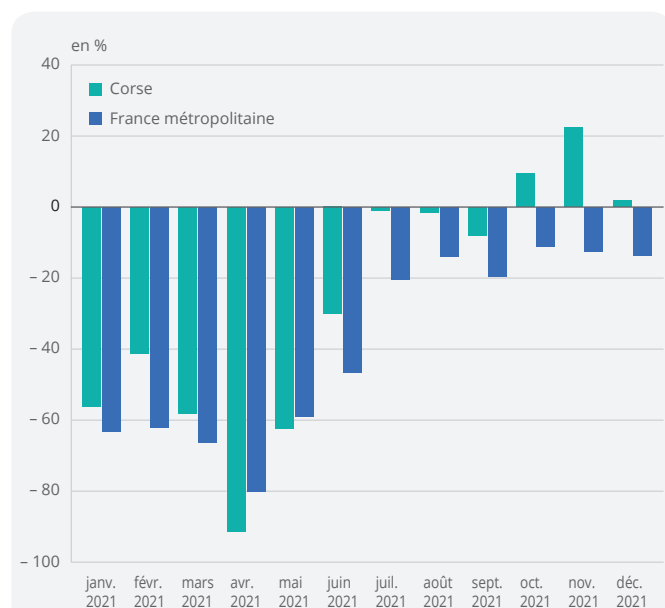


Note : pour l'année 2019, l'évolution est calculée par rapport au même mois que l'année précédente. À partir de janvier 2020, l'évolution est calculée par rapport au même mois de 2019.

Champ : unités légales monorégionales pérennes de 2017 à 2021, dont l'activité principale n'a pas changé durant cette période.

Source : DGFiP, Insee.

► 4. Évolution du nombre de nuitées totales dans les hôtels par rapport au même mois de 2019



Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

► Pour en savoir plus

- Activité touristique impact de la crise sanitaire Covid19, insee.fr
- Fréquentation touristique : Le cœur de saison s'approche de son niveau d'avant crise et septembre le franchit, *Insee Analyses Corse*, n° 36, janvier 2022

► 2. Nombre de nuitées selon le type d'hébergement

Année	Hôtels		Campings		AHCT*	
	Corse	France métropolitaine	Corse	France métropolitaine	Corse	France métropolitaine
2021	2 563	134 454	3 649	112 320	2 979	60 512
2020	1 705	104 183	2 109	81 224	nd	nd
2019	3 203	214 638	4 216	126 276	3 315	96 929

* AHCT : autres hébergements collectifs touristiques.

Note : données définitives.

Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

► 3. Nombre de nuitées dans les hôtels selon la catégorie

Catégorie	en milliers	
	Corse	France métropolitaine
1-2 étoiles	337	25 621
3 étoiles	1 372	46 353
4-5 étoiles	576	30 278
Non classés	206	13 727
Total	2 491	115 980

Note : données définitives.

Avertissement : dans ce tableau, la saison touristique 2021 couvre les mois de mai à décembre.

Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

► 5. Nombre de nuitées dans les campings selon la catégorie

Catégorie	Nombre de nuitées en 2021 (milliers)		Évolution 2021/2019 (%)	
	Corse	France métropolitaine	Corse	France métropolitaine
1-2 étoiles	492	12 737	- 22,8	- 7,1
3-4-5 étoiles	2 929	94 630	- 4,8	- 5,5
Non classés	228	4 954	- 44,7	- 2,4
Total	3 649	112 320	- 11,5	- 5,5

Note : données définitives.

Avertissement : pour le camping, la saison touristique 2021 et 2019 couvrent les mois de mai à septembre.

Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

Avertissement

Les confinements successifs et restrictions de déplacements durant la crise sanitaire ont pesé sur les hébergements touristiques. Dans ce contexte, l'Insee a choisi de réduire leur charge en réalisant des enquêtes allégées, moins détaillées, conduisant à une livraison de résultats plus agrégés. Les résultats plus détaillés sont de nouveau disponibles à partir de l'été 2021, concernant notamment la fréquentation internationale.

Révision des séries : à partir du 1^{er} janvier 2019, les données des hôtels, des campings et des AHCT non répondants sont imputées au moyen d'une nouvelle méthode, en fonction de leurs caractéristiques. Cette nouvelle méthode d'imputation de la non-réponse tend à revoir légèrement à la baisse le nombre total de nuitées mais n'a pas d'impact sur les évolutions.

Couverture des saisons touristiques :

- Hôtel : les données 2021 détaillées (catégorie, type de clientèle...) ne couvrent que la période mai - décembre.
- Camping : la saison touristique 2021 couvre les mois de mai à septembre, celle 2020 couvre les mois de juillet à septembre et celle 2019 couvre les mois d'avril à septembre.
- AHCT : les données 2021 ne couvrent que la période mai - décembre. Les données ne sont pas disponibles sur 2020.

Les chiffres d'affaires dans l'hébergement et la restauration sont calculés à partir des déclarations des entreprises (unités légales) mono régionales pérennes de 2017 à 2021, dont l'activité principale n'a pas changé durant cette période.

Définitions

Activité partielle (chômage partiel)

L'activité partielle est un dispositif permettant à un employeur confronté à des difficultés conjoncturelles de réduire ou de suspendre temporairement l'activité de ses salariés pour maintenir leur emploi, tout en assurant une indemnisation pour compenser tout ou partie de la rémunération de ses salariés. L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable à une réduction de l'horaire de travail en deçà de la partie légale de travail ou à une fermeture de tout ou partie de l'établissement.

Autres Hébergements collectifs de tourisme (AHCT)

Résidences de tourisme et hôtelières, villages de vacances, maisons familiales, centres internationaux de séjour, centres sportifs et auberges de jeunesse.

Appellation d'origine contrôlée (AOC)

Désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication (la production, la transformation et l'élaboration) sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique qui donne ses caractéristiques au produit.

Appellation d'origine protégée (AOP)

Est l'équivalent de l'AOC. Elle protège le nom d'un produit dans tous les pays de l'Union européenne.

Catégories de demandes d'emploi établies par Pôle emploi

La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), y compris les demandeurs d'emploi en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition

professionnelle (CTP), sans emploi et en contrat de sécurisation professionnelle ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Cessation d'entreprise

Il s'agit de l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise.

Il ne faut pas confondre la notion de défaillance avec la notion plus large de cessation. Les liquidations qui font suite à une défaillance ne représentent qu'une partie, variable avec le temps et le secteur d'activité, de l'ensemble des cessations.

Chiffre d'affaires dans l'hôtellerie ou la restauration

Le chiffre d'affaires représente le montant des affaires (hors taxes) réalisées par une unité statistique (entreprise, unité légale) avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle normale et courante. Il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes. Chaque mois, les unités légales des entreprises remplissent des formulaires pour le paiement de la TVA. Seules sont retenues les unités légales mono-régionales pérennes de 2017 à 2020, dont l'activité principale n'a pas bougé durant cette période et correspond à l'hôtellerie ou la restauration.

Chômeur (BIT)

Un chômeur au sens du Bureau International du Travail (BIT) est une personne âgée de 15 ans ou plus :

- sans emploi durant une semaine donnée ;
- disponible pour travailler dans les deux semaines ;
- qui a effectué, au cours des quatre dernières semaines, une démarche active de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

Clientèle étrangère (au sens du tourisme)

Personne résidant à l'étranger et réalisant un séjour touristique en France. En complément, la clientèle française désigne une personne résidant en France et réalisant un séjour touristique sur le territoire.

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui a pour but de donner à

des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié.

L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation d'apprentis (CFA) ou en établissement de formation et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat. Le contrat d'apprentissage peut être à durée déterminée ou indéterminée en incluant une période d'apprentissage. La durée de formation en CFA ou en établissement de formation varie selon les qualifications préparées mais elle doit représenter au minimum 25 % de la durée totale du contrat ou de la période d'apprentissage. La durée du contrat varie de 6 mois à 3 ans en fonction du type de profession et de la qualification préparée, et peut être étendue à 4 ans si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé ou s'il est inscrit sur la liste officielle des sportifs de haut niveau. Tout jeune âgé de 16 à 29 ans révolus peut entrer en apprentissage, ainsi que les jeunes de 15 ans s'ils ont achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire. Pour les moins de 26 ans, la rémunération minimale est comprise entre 25 et 78 % du Smic ou du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux). Elle varie selon l'âge de l'apprenti et l'année d'exécution du contrat. Les plus de 26 ans sont rémunérés, au minimum, au niveau du Smic ou du minimum conventionnel (le plus élevé des deux). Les apprentis sont totalement ou partiellement exonérés de cotisations salariales, selon que leur rémunération est inférieure ou égale à 79 % du Smic.

Tout employeur, du secteur privé ou public, y compris les associations, peut embaucher un apprenti s'il déclare prendre les mesures nécessaires à l'organisation de l'apprentissage : le suivi, obligatoire, par un maître d'apprentissage, notamment. L'employeur est totalement ou partiellement exonéré de cotisations sociales sur le salaire des apprentis, selon les caractéristiques de l'entreprise. Pour les contrats conclus avant le 1^{er} janvier 2019, l'employeur perçoit différentes aides pour l'embauche d'un apprenti, sous forme de prime forfaitaire ou de crédit d'impôt, selon la taille de l'entreprise, l'âge de l'apprenti et le niveau de formation préparé. Pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2019, une aide unique à l'apprentissage est versée aux employeurs du secteur privé de moins de 250 salariés pour l'emploi d'un apprenti préparant un niveau de formation inférieur ou égal au baccalauréat. Cette

aide est égale à 4 125 euros la première année du contrat, 2 000 euros la 2^e année et 1 200 euros la 3^e année. Par ailleurs, dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », une aide exceptionnelle aux employeurs d'apprentis a été mise en place pour les contrats signés à partir du 1^{er} juillet 2020. Sont éligibles l'ensemble des employeurs du secteur privé de moins de 250 salariés, ainsi que les employeurs du secteur privé de plus de 250 salariés s'engageant à atteindre un certain quota d'alternants dans leurs effectifs au 31 décembre 2021. L'aide exceptionnelle porte sur la première année de contrat uniquement : 5 000 euros pour l'année si l'apprenti est mineur, 8 000 euros s'il est majeur. Pour les contrats qui étaient éligibles à l'aide unique, l'aide exceptionnelle s'y substitue (pour la première année de contrat uniquement).

Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus ainsi qu'aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation spécifique de solidarité (ASS), de l'allocation adulte handicapé (AAH) ou d'un contrat unique d'insertion (CUI).

Il s'agit d'un contrat de travail du secteur privé, en alternance, à durée déterminée ou indéterminée et incluant une période de professionnalisation.

Son objectif est de permettre aux salariés d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.

L'action de professionnalisation comporte des périodes de travail en entreprise et des périodes de formation. La formation se situe au début du contrat à durée indéterminée, et, dans le cas d'un contrat à durée limitée, elle court sur toute la durée du contrat. La durée de l'action de professionnalisation est en principe comprise entre 6 et 12 mois, mais peut être portée à 24 mois ou 36 mois, respectivement par accord collectif de branche ou selon les caractéristiques du salarié. La durée de formation est d'au moins 15 % de la durée de l'action de professionnalisation sans pouvoir être inférieure à 150 heures.

Les bénéficiaires âgés de 16 à 25 ans révolus sont rémunérés en pourcentage du Smic (entre 55 % et 80 %) selon leur âge et leur niveau de formation ; les autres salariés perçoivent une rémunération qui ne peut être ni inférieure au Smic ni à 85 % du salaire minimum conventionnel.

Une aide forfaitaire à l'employeur (AFE) et une aide forfaitaire de pôle emploi peuvent être accordées aux entreprises sous certaines conditions lorsqu'elles emploient en contrat de professionnalisation.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les exonérations des cotisations patronales spécifiques pour les employeurs ayant conclu un contrat avec un demandeur d'emploi

âgé d'au moins 45 ans ou entre un jeune de 16 à 25 ans et un groupement d'employeurs ont été supprimés. Les employeurs qui bénéficiaient de ces exonérations sont éligibles à la réduction générale de cotisation sociale employeur qui a été renforcée. Par ailleurs, dans le cadre du plan « 1 jeune 1 solution », une aide exceptionnelle aux employeurs a été mise en place pour les contrats de professionnalisation des personnes de moins de 30 ans signés à partir du 1^{er} juillet 2020. Elle s'adresse aux entreprises de moins de 250 salariés ainsi qu'aux entreprises de 250 salariés et plus s'engageant selon des modalités définies par décret, à atteindre un seuil de contrats en alternance ou favorisant l'insertion professionnelle dans leur effectif au 31 décembre 2021. Cette aide exceptionnelle concerne la première année d'exécution du contrat et s'élève à 5 000 euros pour les moins de 18 ans et à 8 000 euros pour les bénéficiaires majeurs.

Contrat unique d'insertion / CUI

Le contrat unique d'insertion, qui a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, se décline en deux volets :

- 1) le CUI- Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE), s'adresse aux employeurs du secteur marchand et ouvre droit à une aide financière sans exonération spécifique de cotisations sociales. À partir de 2018, il était autorisé uniquement dans les départements d'outre-mer (DOM) ou pour les contrats exclusivement financés par les conseils départementaux dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs et de moyens (CAOM). En lien avec le plan « 1 jeune, 1 solution », ces contrats sont désormais élargis à l'ensemble du territoire lorsqu'ils sont au profit du public jeune. Les CIE Jeunes s'adressent aux publics âgés de moins de 26 ans, à l'exception des bénéficiaires en situation de handicap, pour lesquels la limite d'âge est portée à moins de 31 ans.
- 2) le CUI- Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), s'adresse aux employeurs du secteur non marchand et ouvre droit à une aide financière et à une exonération spécifique de cotisations sociales. En 2018, les CUI-CAE ont été remplacés par les Parcours emploi compétences (PEC).

Correction des variations saisonnières / CVS

L'évolution d'une série statistique peut en général se décomposer en effets de trois facteurs : une tendance, une composante saisonnière et une composante irrégulière. La correction des variations saisonnières est une technique que les statisticiens emploient pour éliminer l'effet des

fluctuations saisonnières normales sur les données, de manière à en faire ressortir les tendances fondamentales (tendance et composante irrégulière).

Ainsi, par exemple, le taux de chômage désaisonnalisé supprime les variations dues au profil saisonnier habituel d'embauche pendant l'été et de mise à pied pendant l'hiver dans des secteurs d'activité comme l'agriculture et la construction.

Création d'entreprise

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du Répertoire des entreprises et des établissements (REE), issu de Sirene. Les créations d'entreprises correspondent aux unités légales du répertoire Sirene qui enregistrent un début d'activité relevant de l'un des cas suivants :

- l'immatriculation d'une nouvelle unité légale avec création d'une nouvelle combinaison de facteurs de production ;
- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation mais reprise de l'ancien numéro Siren, en général pour un entrepreneur individuel) ;
- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an, mais avec changement d'activité ;
- la reprise par une unité légale nouvellement immatriculée de tout ou partie des activités et facteurs de production d'une autre unité légale, lorsqu'il n'y a pas de continuité économique entre la situation du cédant et celle du repreneur.

On considère qu'il n'y a pas continuité économique de l'unité légale si, parmi les trois éléments suivants concernant son siège, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'établissement siège, l'activité économique et la localisation.

Depuis les données relatives à janvier 2009, à la suite de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur (renommé micro-entrepreneur, à compter du 19 décembre 2014), les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de créations enregistrées dans Sirene au titre de ce régime. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1^{er} janvier 2009 et qui avaient demandé, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libératoire en 2009. La statistique de créations d'entreprises couvre l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Défaillance d'entreprise

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à

partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible. Remarque : il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation (*voir cette dernière définition*). Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Demande d'indemnisation pour activité partielle

Le dispositif de l'activité partielle (ou chômage partiel) permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation pour compenser leur perte de salaire. L'activité partielle fait l'objet de demandes d'autorisation préalables (DAP) déposées par les établissements souhaitant recourir à l'activité partielle en raison de la crise sanitaire, ainsi que les demandes d'indemnisation (DI). Lors de la phase d'indemnisation, il est possible que le nombre d'heures effectivement consommé soit inférieur à celui qui avait été demandé. En complément des données administratives (DAP et DI), les réponses des entreprises à l'enquête mensuelle Acemo-Covid-19 sont mobilisées. Elles permettent d'estimer le nombre de salariés qui ont été effectivement placés en activité partielle chaque mois, et d'anticiper ainsi les demandes d'indemnisations qui vont arriver, les entreprises disposant, pour un mois donné, d'un délai d'un an pour faire leur demande. L'ensemble des données présentées sur l'activité partielle sont susceptibles d'être révisées.

Demandeurs d'emploi en fin de mois / DEFM

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois. Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Demandeurs d'emploi de longue durée / DELD

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits à pôle emploi en catégories A, B, C, depuis un an ou plus.

Demandeurs d'emploi de très longue durée / DETLD

Les demandeurs d'emploi de très longue durée (DETL) sont ceux inscrits à Pôle emploi depuis deux ans ou plus.

Emploi salarié / Emploi non salarié

Les personnes salariées travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre entité en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente, avec un lien de subordination.

Les non-salariés travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.

Enquête de conjoncture de la Banque de France

L'enquête est réalisée courant janvier par la Banque de France auprès d'un échantillon d'entreprises de différents secteurs d'activité.

Son but est d'apprécier dans de brefs délais les principales tendances de l'exercice précédent en matière d'activité, d'effectifs, d'investissements et de rentabilité, ainsi que les perspectives pour l'année qui commence. Cette enquête n'est pas exhaustive, sont exclues du champ de l'étude les entreprises agricoles.

Enquêtes de fréquentation touristique

Les enquêtes de fréquentation touristiques sont réalisées nationalement auprès des hôtels, campings et Autres Hébergements Collectifs de tourisme. Elles résultent d'une convention passée entre l'Insee et la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGE). L'objectif de ces enquêtes est de disposer d'une information statistique sur la fréquentation de ces types d'hébergements touristique : capacité d'accueil, taux d'occupation, nombre de nuitées selon le pays de résidence du touriste, durées moyennes de séjour. Depuis juillet 2011, un partenariat entre l'Insee Corse et l'Agence du tourisme de la Corse (ATC) permet de réaliser une extension régionale des enquêtes nationales.

Les confinements successifs et restrictions de déplacements durant la crise sanitaire ont pesé sur les hébergements touristiques. Dans ce contexte, l'Insee a choisi de réduire leur charge en réalisant des enquêtes allégées, moins détaillées, conduisant à une livraison de résultats plus agrégés. Les résultats plus détaillés sont de nouveau disponibles à partir de l'été 2021, concernant notamment la fréquentation internationale.

Entreprise

L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

Estimations d'emploi localisées / ESTEL

Le concept central d'Estel est une synthèse ascendante des sources administratives utilisées avec prise en compte de la multi-activité. Estel mesure l'emploi selon un concept « BIT répertorié ».

Établissement

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'unité légale. Il produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique...

Garantie Jeunes

La Garantie jeunes est un droit ouvert qui s'adresse aux jeunes de 16 ans à moins de 26 ans, en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude (NEET). Pour favoriser leur insertion dans l'emploi, ils sont accompagnés de manière intensive et collective et bénéficient de mises en situation professionnelle. Cet accompagnement est assorti d'une aide financière pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi.

Le contrat d'engagement jeune (CEJ) remplace la garantie jeunes depuis le 1^{er} mars 2022. Il s'adresse sous certaines conditions aux jeunes de 16 à 25 ans et aux personnes de moins de 30 ans reconnues handicapées. Ce contrat engage celui qui l'a signé à certaines obligations destinées à l'orienter vers l'emploi. Les jeunes bénéficiant au 1^{er} mars 2022 de la garantie jeunes continuent de percevoir leur allocation dans les mêmes conditions qu'auparavant.

Heures rémunérées

Le volume d'heures rémunérées correspond à la durée pour laquelle le salarié est rémunéré sur une période. Cela inclut notamment les heures supplémentaires mais aussi les absences pour lesquelles le salarié perçoit une rémunération, comme les congés payés, les jours fériés ou les jours attribués au titre de la réduction du temps de travail. Ce volume d'heures rémunérées est une composante importante de l'activité économique, même s'il ne la mesure pas directement : d'une part, certaines absences sont considérées comme du travail rémunéré et d'autre part, la rémunération des salariés ne reflète pas toujours les fluctuations de leur productivité.

Hôtellerie de plein air (camping)

Les campings sont destinés à l'accueil de tentes, de caravanes, de résidences mobiles de loisirs et d'habitations légères de loisirs. Ils sont constitués d'emplacements nus ou équipés de l'une de ces installations,

ainsi que d'équipements communs. Les campings-caravanings classés le sont selon les nouvelles normes Atout France en vigueur depuis juillet 2012. Ils sont classés de 1 à 5 étoiles. Les conditions requises pour ce classement portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires, l'accessibilité aux personnes handicapées. Le territoire de comparaison nationale retenu est la France métropolitaine.

Indication géographique protégée (IGP)

Désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroulent au moins sa production ou sa transformation selon des conditions bien déterminées. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.

Intérim / Travail intérimaire / Travail temporaire

L'intérim (ou travail intérimaire ou travail temporaire) consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail temporaire.

Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, qui a été autorisé dans un permis de construire ou dans une non-opposition à une déclaration préalable. Un permis de construire pour un logement individuel peut correspondre à plusieurs maisons individuelles, à ne pas confondre dans ce cas avec un logement collectif.

Logement collectif

Un logement collectif (appartement) fait partie d'un bâtiment dans lequel sont superposés plus de deux logements distincts et dont certains ne disposent pas d'un accès privatif.

Logement commencé

Un logement est considéré comme commencé (ou mis en chantier) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage). Un chantier est considéré ouvert lorsque les fouilles en rigole (i.e. creusement du sol pour permettre la construction) ou les fondations sont entreprises pour une partie ou la totalité des constructions autorisées.

Logement individuel

Un logement individuel est un logement dans une maison individuelle. Une

maison individuelle peut comporter deux logements individuels s'ils ont été construits par le même maître d'ouvrage d'après le code de la construction et de l'habitation.

Micro-entrepreneur

Un micro-entrepreneur bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusque 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

Le micro-entrepreneur bénéficie ainsi notamment :

- du régime fiscal de la micro-entreprise ;
- du régime micro-social ;
- d'une exonération ou d'une franchise de TVA.

Le régime peut concerner des activités commerciales, artisanales ou libérales, à titre principal ou complémentaire.

Sont exclus du régime :

- les activités rattachées à la Mutualité sociale agricole (MSA) ;
- les professions libérales réglementées ne relevant pas de la caisse de retraite de la Cipav (professions juridiques et judiciaires, professions de santé, experts comptables, agents généraux d'assurance...);
- les activités relevant de la TVA immobilière (opérations des marchands de biens, lotisseurs, agents immobiliers...);
- les activités artistiques relevant de la Maison des artistes ou de l'association Agessa ;
- les activités de dirigeant majoritaire d'une entreprise ;
- le cumul avec une activité de travailleur indépendant non salarié déjà immatriculé et relevant de la Sécurité sociale des indépendants.

Le régime de l'auto-entrepreneur a été initialement créé par la loi de modernisation de l'économie (LME) n°2008-776 du 4 août 2008 et est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2009.

La loi Pinel du 18 juin 2014 l'a transformé en régime du micro-entrepreneur à partir du 19 décembre 2014. Elle lui a imposé de nouvelles obligations comme l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans. Elle a également mis fin à l'exonération de la taxe pour frais de chambre consulaire et exigé le paiement de la cotisation foncière des entreprises dès la deuxième année d'activité et non plus à partir de la quatrième année. Elle a aussi prévu la fusion du régime fiscal de la micro-entreprise et du régime micro-social à partir du 1^{er} janvier 2016.

Ainsi, depuis cette date, les entrepreneurs individuels relevant du régime fiscal de la

micro-entreprise sont automatiquement soumis au régime micro-social. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les seuils de chiffre d'affaires permettant l'accès au régime fiscal de la micro-entreprise et du régime micro-social ont été doublés. Ils s'appliquent désormais aux entreprises dont le chiffre d'affaires de l'année civile précédente ou de l'avant-dernière année n'excède pas :

- 170 000 euros pour une activité de vente de marchandises, d'objets, d'aliments à emporter ou à consommer sur place, ou de fourniture de logement ;
- 70 000 euros pour une activité de services.

Nomenclature d'activités française / NAF rév. 2, 2008

La nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1^{er} janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que de la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes.

La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement : 21, 88, 272, 615 et 732 postes.

La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003). La NAF rév. 1 comporte cinq niveaux ayant respectivement 17, 31, 62, 224, et 712 postes.

La NAF rév. 1 avait succédé à la NAF qui était en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1993.

Nuitées

Nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)

Mis en place à partir de 2017, le PACEA est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Il concerne tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus.

Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs. En fonction de la situation et des besoins de l'intéressé, le bénéfice d'une allocation peut être accordé à un jeune intégrant un PACEA. Elle est destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion du jeune vers et dans l'emploi et l'autonomie. Le montant mensuel de l'allocation ne peut pas excéder le

montant mensuel du revenu de solidarité active (RSA) hors forfait logement. Au 1^{er} avril 2018, cela correspond à un montant de 484,82 €.

Parcours emploi compétences (PEC)

Depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en parcours emploi compétences. Ceux-ci sont destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail. La mise en œuvre des parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

L'objectif de durée d'un parcours est de 11 mois et les conventions initiales ne peuvent être inférieures à 9 mois. Dans le cadre du parcours emploi compétences, le montant de l'aide accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du Smic brut, est modulé selon le type de public et de PEC considérés (PEC « tout public », PEC QPV-ZRR, PEC Jeunes).

Pôle emploi

Pôle emploi est un opérateur du service public de l'emploi. Il est issu de la fusion entre l'ANPE et le réseau des Assedic qui est devenue effective par la loi du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'emploi. Il a pour mission d'accompagner tous les demandeurs d'emploi dans leur recherche jusqu'au placement, assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés, aider les entreprises dans leurs recrutements et recouvrer les cotisations. L'objectif était de créer un opérateur qui permette notamment aux demandeurs d'emploi d'avoir un seul interlocuteur pour la gestion des offres d'emploi et de leur allocation. Pôle emploi existe juridiquement depuis le 19 décembre 2008, date de la première réunion de son conseil d'administration.

Population active (BIT)

La population active dite « au sens du BIT » regroupe la population active occupée et les chômeurs ; ces deux concepts étant entendus selon les définitions du Bureau International du Travail (BIT).

Population active occupée / personne en emploi (BIT)

La population active occupée « au sens du BIT » comprend les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours d'une semaine donnée (appelée semaine de référence), qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie (moins d'un an), des congés payés, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation, une intempérie,... Les militaires du contingent, les apprentis et les stagiaires rémunérés font partie de la population active occupée.

Services aux entreprises

Les services rendus aux entreprises regroupent globalement les activités scientifiques et techniques et les services administratifs et de soutien.

Services aux particuliers

Les services aux particuliers se caractérisent par la mise à disposition d'une prestation technique ou intellectuelle principalement à destination des particuliers (ou ménages), même si certains d'entre eux concernent également les entreprises.

Sit@del2

Sit@del2 est une base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels. Cette base est alimentée par les informations des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables. Sit@del2 est la continuité de Sitadel, prenant en compte les nouvelles variables des formulaires mis en place lors de la réforme du droit des sols en octobre 2007.

Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière, se calculent des taux de chômage par sexe, par professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France hors Mayotte.

Taux de chômage (BIT)

Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT.

Taux d'occupation (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupés et le nombre de chambres (emplacements) offerts par les hôtels et campings ouverts. Il diffère du taux d'utilisation qui rapporte le nombre de chambres (emplacements) occupés au nombre de chambres (emplacements) total des hôtels et campings, qu'ils soient ouverts ou fermés.

Taux d'ouverture

Rapport entre le nombre d'hôtels ouverts au moins un jour le mois de l'enquête et le nombre d'hôtels du parc.

Tourisme

Le tourisme comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année.

Touriste

Visiteur qui passe au moins une nuit dans un hébergement pour un motif professionnel ou privé.

Transactions par cartes bancaires

Les montants des transactions par carte bancaire en face-à-face proviennent de Cartes Bancaires CB. Elles sont anonymisées et agrégées à l'échelle départementale. Elles concernent tout détenteur de carte bancaire CB sur le territoire français, ce qui, outre les ménages, peut couvrir aussi des entreprises. Elles couvrent l'essentiel des transactions bancaires, avec et sans contact, à l'exception des transactions en vente à distance (internet). Elles permettent de suivre une partie de la consommation des ménages. Les transactions réalisées par d'autres moyens de paiement (espèces, chèque, ticket restaurant, etc.) ne sont pas suivies.

L'activité économique insulaire se redresse en 2021 avec la levée estivale des restrictions sanitaires

Insee Conjoncture Corse

Bilan économique 2021

n° 39

Juin 2022

Encore impactée par les effets de la crise sanitaire, l'activité économique régionale est ralentie au 1^{er} semestre 2021 et le manque de visibilité sur la saison touristique freine les recrutements. Toutefois, l'emploi se maintient grâce aux mesures de soutien aux entreprises, notamment le chômage partiel qui reste important jusqu'en avril. Les effets du confinement sur l'avant-saison empêchent ainsi les transports de voyageurs et la fréquentation touristique de retrouver leur niveau annuel d'avant crise.

Pourtant, avec la levée des restrictions sanitaires, l'activité économique régionale se redresse nettement au 2^e semestre. Le niveau global de 2019 est dépassé tant en matière de chiffre d'affaires déclaré par les entreprises enquêtées par la banque de France que d'investissements réalisés. De même, les recettes déclarées à la Direction régionale des finances publiques (DRFIP) par les entreprises soumises à la TVA sont en nette augmentation.

À partir du déconfinement, les heures rémunérées par les entreprises bondissent et l'activité retrouve un niveau supérieur à celui d'avant crise. Ainsi, en fin d'année l'emploi insulaire dépasse son volume de 2019 notamment dans les services marchands. La construction confirme son rôle moteur dans l'emploi régional alors même que les volumes antérieurs des autorisations de construire et des mises en chantier de logements restent hors de portée. L'industrie retrouve des couleurs en particulier dans l'agro-alimentaire qui rattrape le retard pris en 2020. En outre, les créations d'entreprises atteignent un nombre record sur l'île en 2021.

Parallèlement, le repli du taux de chômage se poursuit et le nombre de demandeurs d'emploi atteint en fin d'année son plus bas niveau depuis 2014. Enfin, le monde agricole résiste dans un contexte non seulement sanitaire mais aussi climatique dégradé.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur
[insee.fr](https://www.insee.fr)



ISSN : 2105-1151

REF. Insee Conjoncture n° 39

Corse

Juin 2022